

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 26 avril 2016

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx.....	1
<i>Projet de mission sur les thèmes de la 69e Assemblée mondiale de la santé et du fret ferroviaire du 23 au 28 mai 2016 à Genève (Suisse)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue.....	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	2
<i>Projets et propositions</i>	3
<i>Proposition de résolution visant à développer la publicité du principe dit de la tirette sur les routes wallonnes ainsi qu'à créer un panneau de signalisation spécifique, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Dodrimont, Mouyard, Jeholet, Mmes Durenne et De Bue (Doc. 430 (2015-2016) N° 1)</i>	
	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne.....	3
<i>Exposé de Mme Defrang-Firket, coauteure de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Onkelinx, Mme Salvi, M. Puget, Mme Defrang-Firket.....	6
<i>Vote sur l'ensemble</i>	8
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	9
<i>Interpellations et questions orales</i>	9
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les échecs au « crash test » des voitures sans permis »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	9

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la concrétisation du projet de Liège Trilogiport »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 10

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les campagnes de sécurité routière pour les cyclistes » ;

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le port du casque pour les cyclistes » ;

Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prise en compte du vélo dans les chantiers routiers »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, Mme De Bue, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 11

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les châteaux industriels »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 14

Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien à l'emploi dans le patrimoine »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 15

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le clocher de l'église Saint-Sulpice de Jumet »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture de l'archéoforum de Liège le dimanche »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 17

Organisation des travaux (Suite)..... 18

Interpellations et questions orales (Suite)..... 18

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le « binge drinking » chez les jeunes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 18

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation du numérique par les médecins généralistes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 20

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation des politiques via le prisme de la santé publique »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 21

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les infrastructures des services bénéficiant d'une autorisation de prise en charge de l'AViQ »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 23

Interpellation de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le budget d'assistance personnelle (BAP) »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 24

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les accords de coopération pour le transfert des allocations familiales »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 29

Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le fonctionnement des bureaux régionaux de l'AViQ »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la concurrence croissante de Cellmade sur les entreprises de travail adapté »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 31

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'hébergement des personnes handicapées en situation d'urgence »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 32

Organisation des travaux (Suite)..... 33

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides ménagères sociales »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 33

Question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation de la Maison Plurielle à Charleroi »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 34

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'inclusion sociale des personnes âgées »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....36

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme du financement des maisons de repos en Flandre »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 38

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'inspection des maisons de repos et des maisons de repos et de soins »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 39

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des services d'aide et de soins aux personnes prostituées »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 40

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sensibilisation contre le harcèlement »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 41

Organisation des travaux (Suite)..... 42

Interpellations et questions orales retirées.....42

Liste des intervenants..... 44

Abréviations courantes..... 45

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Y a-t-il des propositions de décret ou de résolution que vous voulez voir abordées dans notre commission ? Non.

Je vous propose d'examiner les différents rapports d'activités. Nous avons le rapport d'audit et de suivi de la Cour des comptes relatif au contrôle de la qualité des travaux d'entretien du réseau routier et autoroutier de la Région wallonne, envoyé en commission le 19 janvier. S'il n'y a pas de remarque, je propose de le retirer de l'arriéré.

(Réaction d'un intervenant)

Lors d'une précédente commission, une demande a été formulée par l'un des commissaires sur ce rapport pour demander qu'il puisse être examiné plus tard. Je propose alors de le laisser dans l'arriéré.

Vous avez également un rapport d'informations du Sénat concernant la nécessaire collaboration entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions, en vue de développer une approche commune dans la lutte contre la pauvreté infantile dans notre pays. Cela a été envoyé le 7 mars. Vous désirez le laisser dans l'arriéré. Très bien.

Vous avez également l'avis A1255 du Conseil économique et social de Wallonie concernant le projet de décret sur l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. Comme on l'a déjà voté, je vous propose de le retirer.

L'avis 1260 du Conseil économique et social de Wallonie relatif à l'instauration d'une assurance Autonomie en Wallonie, je suppose que vous préférez le garder, étant donné que des auditions ont été demandées.

L'avis 1261 du Conseil économique et social de Wallonie sur l'accord de coopération relatif à la création d'un organe de conciliation dans le cadre de l'introduction du prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes sur le territoire des trois Régions : que souhaitez-vous ? Le garde-t-on dans l'arriéré ? Je pose la question étant donné que nous avons déjà eu le débat.

M. Onkelinx (PS). - Le débat est largement dépassé, je me demande quelle est la plus-value de laisser cela dans l'arriéré. Très sincèrement, je ne comprends pas.

Mme la Présidente. - Ce qu'il est possible de faire, c'est que les commissaires intéressés par cet avis, en particulier, peuvent en prendre connaissance. Sur cette base-là, il y aura sans doute des questions ou des interpellations qui seront posées, en fait.

On le retire de l'arriéré et il sera traité par les différents commissaires concernés.

Où en est-on pour l'examen de l'arriéré ?

Y a-t-il d'autres éléments ? Non. Très bien.

Projet de mission sur les thèmes de la 69e Assemblée mondiale de la santé et du fret ferroviaire du 23 au 28 mai 2016 à Genève (Suisse)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle le projet de mission sur les thèmes de la 69e Assemblée mondiale de la santé et du fret ferroviaire du 23 au 28 mai 2016 à Genève (Suisse).

Il faut que je puisse présenter un dossier au niveau de la Conférence des présidents.

Je vous rappelle donc les précédents. À l'unanimité, nous avons décidé de participer à la 69e assemblée mondiale de la santé et également d'avoir un volet relatif aux frais ferroviaires, dans le cadre de cette mission, qui se déroulera du 22 au 24 mai 2016.

Les objectifs de la mission en matière de santé, vous le savez, c'est d'abord participer à la 69e assemblée mondiale de la santé. Nous pourrions être présents en séance plénière, contrairement à ce qui avait été donné comme information.

Cela sera possible d'y être, de participer aux événements connexes, appelés *side events* et l'idée est évidemment de s'enquérir de toute une série d'initiatives

novatrices en matière de santé et dans le cadre des compétences qui relèvent évidemment de notre Wallonie, notamment dans le cadre du vieillissement de la population ; je pense à la médecine préventive, on a évoqué la lutte contre les assuétudes, la politique de la personne handicapée.

Autre objectif c'est, en matière d'infrastructures dédiées au transport ferroviaire de marchandises, être dans la foulée de ce que nous avons déjà eu l'occasion de discuter ensemble et s'inspirer de l'exemple suisse en matière de frais ferroviaires dans un contexte de forte croissance du transport des marchandises.

Les objectifs de la mission sont évidemment en lien avec la Déclaration de politique régionale et les compétences de la Région wallonne en matière de santé, en matière de frais ferroviaires. Je vous passe le détail, vous connaissez quand même votre Déclaration de politique régionale, c'est notre livre de chevet à toutes et à tous.

Aussi en lien évidemment avec le travail que nous avons mené, en commission, je pense à toutes les interpellations qui ont pu être déposées ; c'est quand même plus de 150 jusqu'à présent en matière de santé, depuis le début de la législature.

Il faut savoir aussi qu'en matière d'assuétudes, en mars 2015, une cellule interrégionale avait été constituée pour travailler la thématique des drogues. On a donc tout un travail sur les salles de consommation à risques, ce qui justifie aussi le fait que nous allions en visiter une.

En matière de frais ferroviaires, rappelez-vous, nous avons eu toute une série d'auditions qui ne sont d'ailleurs pas terminées, sachant que de nouvelles auditions seront encore organisées d'ici la fin de la session 2016.

Nous avons prévu c'est, d'une part, d'être intégrés à la délégation officielle belge, à l'Assemblée mondiale de la santé, de participer donc à la séance plénière, de participer à une des conférences connexes à celle-ci, à savoir ce que l'on appelle les *side events*, de visiter une salle de consommation à moindres risques, de rencontrer l'association SEHP, c'est-à-dire Sexualité et Handicaps Pluriels, de rencontrer les responsables en matière de Cargo International pour les chemins de fer fédéraux suisses.

Je vous rappelle la composition de la délégation sur la base de trois membres PS, deux membres MR et un membre cdH, à savoir Mme Pécriaux, Mme De Bue, Mme Durenne, Mme Leal Lopez, M. Onkelinx et moi-même. C'est la composition de la délégation avec évidemment M. Charpentier qui nous accompagnera. Je suppose que MM. Charpentier et Onkelinx seront des hommes heureux avec toutes ces femmes qui les accompagneront.

Pour ce qui concerne les vols, ils ont déjà pu être réservés. C'est pour cela que c'est important d'avoir un positionnement de la commission lors de la dernière réunion. Au niveau des hôtels, c'est en cours, sachant que c'est quand même un moment très difficile, très *full*, où tous les hôtels sont vraiment pleins. Ne vous attendez donc pas à quelque chose... Ce sera assez spartiate, dans l'optique que nous avons de bonne gestion des deniers publics.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose alors de soumettre ces éléments à la Conférence des présidents et au Bureau pour approbation finale. Comme cela, nous sommes en ordre avec nos différentes instances.

Mme De Bue (MR). - Pourriez-vous rappeler les dates, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente. - Du 22 au 24 mai. Nous partons le dimanche 22 mai en soirée et nous participons à un repas avec la délégation officielle. Nous participons, le lundi matin, à la séance plénière de la 69e Assemblée mondiale. L'après-midi, nous avons la visite de la salle de consommation à risques. Nous participerons le même jour à un *side events*, un évènement connexe dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la santé. Le lendemain, après la visite sur le thème du fret ferroviaire et la rencontre dans le cadre de la politique d'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap, nous repartons le mardi 24 mai en soirée pour la Belgique. C'est assez court, nous aurons un programme bien rempli. Nous allons vraiment être efficaces.

La commission a arrêté un projet de mission sur les thèmes de la 69e Assemblée mondiale de la santé et du fret ferroviaire du 22 au 24 mai 2016 à Genève (Suisse).

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellation(s) de :

- Mme Leal Lopez, sur « le bilan du service d'hiver » ;
- Mme Gonzalez Moyano, sur « la prise en compte des cyclistes sur les chantiers routiers » ;
- M. Arens, sur « la restauration de la synagogue d'Arlon et son inscription à la liste du patrimoine exceptionnel de la Wallonie » ;
- Mme De Bue, sur « le binge drinking » ;
- Mme Dock, sur « la politique de prévention et d'action contre l'apnée obstructive dans les maisons de repos » ;
- Mme Pécriaux, sur « réseau Santé wallon » ;
- Mme Vienne, sur « l'évaluation de la dépendance dans l'assurance Autonomie » ;

- Mme Vienne, sur « l'accueil des personnes handicapées en grande dépendance » ;
- Mme Dock, sur « les allocations familiales pour les étudiants souffrant d'une maladie grave » ;
- Mme Vienne, sur « l'expérience « Passwerk » en Flandre » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont transformées en questions écrites.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉVELOPPER LA PUBLICITÉ DU PRINCIPLE DIT DE LA TIRETTE SUR LES ROUTES WALLONNES AINSI QU'À CRÉER UN PANNEAU DE SIGNALISATION SPÉCIFIQUE, DÉPOSÉE PAR MME DEFRANG-FIRKET, MM. DODRIMONT, MOUYARD, JEHOLET, MMES DURENNE ET DE BUE (DOC. 430 (2015-2016) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à développer la publicité du principe dit de la tirette sur les routes wallonnes ainsi qu'à créer un panneau de signalisation spécifique, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Dodrimont, Mouyard, Jeholet, Mmes Durenne et De Bue (Doc. 430 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je propose M. Knaepen comme rapporteur.

Mme la Présidente. - M. Knaepen est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Defrang-Firket, coauteure de la proposition de résolution

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, bonjour. J'ai le privilège, aujourd'hui, au nom de mon groupe, de vous présenter une proposition de résolution qui porte finalement sur un sujet qui nous concerne tous, qui est finalement d'intérêt général, qui n'est pas sensible

politiquement, reconnaissons-le, qui nous permettrait peut-être, pour une fois d'aller, au-delà du clivage majorité-opposition.

C'est une proposition de résolution en faveur de la sécurité. Cela favorise et participe quelque part au vivre ensemble et ne nécessite pas nécessairement de budgets faramineux ni conséquents. Ce sont donc des mesures assez faciles à mettre en œuvre.

Pour resituer le contexte, le principe de la tirette est, je le rappelle, imposé dans le Code de la route, depuis le 1er mars 2014, à savoir il y a deux ans. C'est l'article 12bis qui définit le principe comme suit : « Les conducteurs qui, lorsque la circulation est fortement ralentie, circulent sur une bande de circulation qui prend fin ou sur laquelle la circulation est interrompue, peuvent s'intercaler sur la bande libre adjacente, seulement devant le rétrécissement. Les conducteurs qui circulent sur cette bande libre doivent céder tour à tour, juste devant le rétrécissement, la priorité au conducteur qui s'intercale, si la circulation est interrompue aussi bien sur la bande de gauche que sur celle de droite, la priorité de droite doit être cédée à un conducteur qui se trouve sur la bande de droite et ensuite à un conducteur qui se trouve sur la bande de gauche ».

Il y a donc plusieurs aspects à ce principe. Le premier, la règle s'applique quand il y a un rétrécissement de la chaussée. Les deux bandes, dans ce cas-là, s'intercalent tour à tour mais pas n'importe où, puisque c'est au niveau du rétrécissement que les voitures doivent s'intercaler. Il est donc important, pour que le principe soit bien appliqué, que les automobilistes aillent jusqu'au bout de la bande qui s'interrompt avant de se rabattre sur celle qui est à côté.

Je voudrais rappeler aussi que la règle s'applique à tous les conducteurs, quel que soit le type de véhicule utilisé – voiture, camion, camionnette, moto, autocar, tracteur – tout le monde est concerné par l'application de cette règle, sinon, pour le principe, en vigueur et obligatoire, je le rappelle, depuis deux ans.

Rappelons également que la non-application de ce principe constitue une infraction du premier degré et qu'un conducteur qui ne l'applique pas risque une amende de 55 euros.

Cette règle a, selon nous, de nombreux atouts. Elle permet davantage de mobilité, une exploitation maximale du réseau routier, une meilleure fluidité du trafic, une amélioration de la sécurité, une diminution du stress, tout comme des tensions entre les automobilistes.

Si cette règle est respectée, il faut bien être conscient qu'une file de voitures qui est, au départ, longue d'un kilomètre, peut se transformer, grâce à la tirette, en deux files fluides de 500 mètres – c'est assez éloquent.

Que constate-t-on par rapport à cette règle sur le

terrain ? Un réel déficit de la connaissance de cette règle, surtout au niveau des conducteurs wallons. En effet, le 1er mars 2016, l'IBSR, dans un communiqué de presse, annonçait que près d'un conducteur sur quatre ne sait pas ce qu'est le principe de la tirette. L'IBSR révélait aussi pour l'occasion les résultats d'une étude réalisée auprès d'un échantillon représentatif des conducteurs belges.

Voici les chiffres : au niveau de la connaissance du principe, il y a 91 % des Belges qui ont entendu parler du principe de la tirette mais ils sont 98 % en Flandre contre 83 % en Wallonie. Il y a donc une différence de 15 % entre les deux Régions. En ce qui concerne l'application du principe, un conducteur sur quatre ne sait pas l'appliquer cette règle correctement et seuls 77 % des conducteurs sont capables de dire exactement de quoi il s'agit.

L'IBSR conclut sa communication par ces mots : « Bref, un gros travail d'information reste nécessaire pour que ce système soit pleinement efficace ». D'où, selon nous, la nécessité d'une campagne d'information et de communication sur le sujet en Région wallonne.

À ce propos, en réponse à une question orale du 1er mars dernier, Monsieur le Ministre, vous me déclariez que, par la sixième réforme de l'État, les Régions sont effectivement devenues compétentes en matière de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière. Vous disiez ensuite que l'Agence wallonne pour la sécurité routière était l'organe désigné par le Gouvernement wallon pour les campagnes de prévention et de sensibilisation.

Je me suis un peu intéressée à ce qui se passait en Flandre. Pourquoi y a-t-il une différence de résultat quant à la connaissance de cette règle entre les Flamands et les Wallons ? Il faut savoir qu'il y a eu une large campagne d'information et de sensibilisation chez nos amis flamands et elle semble avoir porté ses fruits, ce qui expliquerait la différence de pourcentage quant à la connaissance du principe.

Ils ont mis en place une campagne axée sur plusieurs outils. Elle s'appelle « *Ritsen doe je zo* » et cette campagne, de grande ampleur, qui a été menée déjà, depuis quelques mois, comporte :

- une page Internet spécifique sur le sujet ;
- campagne d'affichage avec des illustrations qui expliquent tout à fait clairement le principe ;
- des spots TV qui sont largement disponibles sur le site de la campagne mais aussi sur YouTube, c'est donc très facile et ils ont été réalisés de manière humoristique. Ce sont des petites saynètes qui mettent en cause des situations et qui prouvent l'efficacité de la tirette.

Je vous propose de les visualiser à la fin de ma présentation pour voir ce qu'il y a moyen de faire et

vraiment donner la preuve qu'il n'est pas nécessaire de débloquer des moyens énormes afin de réaliser des spots très explicites.

Est-ce qu'une telle campagne de publicité ne serait pas aussi utile du côté wallon ?

Je l'ai dit, il est possible de mettre en place des mesures simples, pas trop chères, comme d'ailleurs d'autres campagnes qui ont déjà été menées par l'AWSR.

À propos, le 1er mars dernier, vous me répondiez, Monsieur le Ministre, que depuis le 1er janvier 2015, les campagnes de prévention que l'on trouve, le long des autoroutes et grandes routes, sont réalisées par l'AWSR et que le principe de la tirette pourrait, oui effectivement, être un sujet de campagne d'affichage le long des routes parmi d'autres et en outre, que le message sera en tout cas à nouveau glissé à l'oreille de l'agence pour ses prochaines campagnes. J'ai donc noté votre soutien en commission en tout cas à cette occasion-là à l'égard de cette proposition.

Notons également qu'en avril 2014, le précédent ministre des Travaux publics indiquait, lui aussi, au sujet de la tirette, que l'arrivée, d'ici quelques mois, des activités de sensibilisation de l'Agence wallonne pour la sécurité routière devrait permettre d'effectuer une piqûre de rappel pour une nouvelle campagne à mettre en œuvre au moment opportun. Cette déclaration date de 2014 et nous attendons toujours la concrétisation de cette déclaration qui date, je l'ai dit, d'il y a deux ans.

Je voudrais, avant d'entrer à proprement parler dans l'analyse de la proposition, vous faire part d'une petite anecdote et d'une information qui montre, d'une part, le réel intérêt de la population pour la question mais également les frustrations et l'incompréhension qui entourent la non-application de cette règle de la tirette.

Pour la petite histoire, j'ai déposé un point à l'ordre du jour du Conseil de police de la zone Seraing-Neupré qui se donnait justement, la semaine dernière, et j'ai pointé à cette occasion les endroits problématiques au niveau de la zone où cette règle de la tirette n'était pas respectée et qui occasionnait, dès lors, d'interminables files aux heures de pointe – il s'agit de la route du Condroz pour ne pas le cacher. On a évoqué ensemble l'idée de l'envoi d'une patrouille de police à cet endroit pour essayer de sensibiliser la population et j'avais lu également dans la presse que dans certaines zones, la police verbalisait les automobilistes qui ne respectaient pas cette règle. Cette mesure nécessite des moyens humains et des hommes qui ne sont déjà pas très nombreux pour effectuer les tâches de police locale. Le président de la zone disait que ce serait bien que la Région wallonne mette en place ou prévoie des panneaux pour attirer l'attention des automobilistes sur ce point.

Dès le lendemain, la zone de police rappelait le principe sur la page Facebook ; la zone réexpliquait sur sa page la législation de manière très simple, en quelques mots, avec une illustration très concrète pour que les choses soient vraiment claires pour tout le monde.

Ce statut Facebook de la zone Seraing-Neupré de la zone, qui était vraiment très succinct mais très explicite, a été partagé – c'est une zone de 70 000 habitants ; donc, ce n'est quand même pas Liège, Namur, une grande ville – par 400 personnes. Ce qui est quand même, quand on compare les autres statuts de la zone, énorme. Il y a eu presque 50 commentaires et tous étaient unanimes « les gens ne connaissent pas suffisamment la règle » ; ils en ont marre de ceux qui ne laissent pas passer, de ceux qui bloquent la bande de manière délibérée. D'autres racontent les agressions verbales dont ils ont été victimes quand ils appliquent la règle, alors que d'autres ne veulent pas la mettre en œuvre.

Justement à ce sujet, je reviens sur l'étude de l'IBSR qui relevait deux points. Soixante-neuf pour cent des conducteurs observent, au moins toutes les semaines, d'autres personnes qui mettent en pratique de manière fautive le principe de la tirette. Plus de 61 % d'entre eux sont irrités dans un tel cas de figure, de voir les personnes qui ne respectent pas la tirette alors qu'eux voudraient la respecter et participer à la fluidité du trafic.

Bref, il y a vraiment des choses à faire concrètes. C'est pourquoi nous avons déposé une proposition de résolution qui a deux objectifs, simples facilement réalisables. Nous n'avons pas voulu non plus, Monsieur le Ministre, vous enfermer dans un carcan dans un calendrier précis et contraignant – même si nous espérons que tout cela pourrait être rapidement mis en œuvre.

En fait, nous voulons clarifier les questions du type : où la tirette s'applique-t-elle ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? De quelle manière concrète peut-on clarifier ce principe de la tirette ?

Premièrement, en créant et installant selon des critères prédéfinis des panneaux de signalisation indiquant l'application du principe de la tirette sur le réseau routier et autoroutier wallon. Alors on peut le faire de plusieurs manières différentes. Soit on le fait de manière ponctuelle avec des panneaux mobiles, dans des zones de travaux qui occasionnent de manière temporaire des rétrécissements de la voirie, qui permettraient d'informer les gens et rappelleraient le principe de la tirette qui s'applique à ces endroits. Ou alors, de manière permanente ou également mobile, à certains endroits de grande affluence sur des axes importants où les deux bandes sont réduites et qui occasionne de nombreux problèmes. Cela peut être soit mobile soit fixe soit à des endroits permanents soit sur des chantiers. Il y a donc moyen de définir certains

endroits.

Dans la proposition, nous avons indiqué installer les panneaux selon des critères prédéfinis parce que justement, nous ne voulons pas en mettre partout et nous laissons le soin au Gouvernement – en tout cas à vous Monsieur le Ministre, à votre administration – de déterminer les endroits les plus adéquats et de fixer des critères où ces panneaux pourraient être installés et obtenir le meilleur résultat, donc de déterminer les critères de dangerosité, la forte densité du trafic ou un constat répété du non-respect de la règle par un grand nombre d'automobilistes. Tous ces critères pourraient déterminer les lieux où seraient placés ces panneaux permanents ou mobiles.

Deuxième mesure, après la création des panneaux, nous invitons l'Agence wallonne pour la sécurité routière à mettre en place une campagne d'information, de communication et de sensibilisation relative à la tirette et à ces mobilités pratiques d'application, comme cela a été le cas en Flandre. J'ai repris, pour vous montrer, les quelques actions concrètes menées en Flandre qui sont tout à fait illustratives de la nécessité. Finalement, ce n'est pas très compliqué de mettre cela en œuvre avec peu de moyens pour obtenir néanmoins de très bons résultats. Cela c'est la campagne.

Il y a deux vidéos, une où l'on voit une farandole qui est un peu moins explicite. Cela ce sont les panneaux que l'on trouve, au bord des routes flamandes, qui expliquent tout à fait bien le principe qui montre bien que l'on doit s'intercaler au bout, au niveau de rétrécissement et pas au milieu de la chaussée quand les deux bandes existent toujours. Les petits V montrent le bon endroit pour s'intercaler. C'est tout à fait clair comme explication ; il n'y a pas besoin de plus finalement.

Il y a la campagne aussi... C'est la suivante, on va mettre l'autre vidéo. Cela, c'est une danse polonaise, elle est peut-être moins percutante mais ils ont mis deux vidéos au point. Celle-ci je trouve est tout à fait marquante, je vous laisse regarder.

Donc c'est très simple et l'on constate bien l'efficacité du principe, dans la mesure où la classe qui est rentrée, les deux files, en appliquant la tirette jusqu'au rétrécissement et l'autre classe qui est rentrée en troupeau, de manière tout à fait désordonnée, avec un chrono. Voilà, c'est un clip qui dure 20 secondes, il n'y a pas besoin d'en dire plus et c'est dans une école donc ce n'est pas un cadre...

Voilà, je sou mets cette proposition de résolution au débat et à votre avis aussi, Monsieur le Ministre. J'espère que nous pourrons aboutir à un consensus sur ce point.

La deuxième on peut la regarder aussi ; c'est un peu guinguette mais elle est chouette aussi.

On voit que, quand il y a une alternance, tout se passe bien, tout le monde est content, il n'y a pas de frictions ni de frustrations entre les personnes. Ce sont des illustrations très ludiques et tout à fait efficaces, selon moi.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Députée, pour votre exposé, pour la conclusion guinguette. Je pense que la première des vidéos était plus explicite pour comprendre le dispositif.

Vous avez eu raison de souligner que depuis la sixième réforme de l'État, à l'instar des réponses que j'avais déjà pu antérieurement vous procurer, ce sont bien les Régions qui sont désormais compétentes en matière de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière et pour ce qui concerne la Wallonie, singulièrement, c'est l'Agence wallonne pour la sécurité routière qui est l'ASBL du Gouvernement wallon qui a vocation à assumer ces différentes missions et singulièrement les campagnes grand public.

C'est vrai que depuis le 1er janvier 2015, on a déjà eu l'occasion de mener plusieurs campagnes. Souvenez-vous que dans cette commission, nous avons déjà auditionné les responsables aussi de l'agence, en expliquant que leur travail se faisait en articulation, notamment avec le SPW et avec la SOFICO, qui eux-mêmes étaient dépositaires de campagnes quelques fois par an, en alternance avec des sujets aussi variés que multiples qui avaient déjà pu être traités et il y en a encore de nombreux autres qui pourraient être évoqués.

2016 a déjà vu sa programmation de campagne bouclée, parce que vous imaginez bien que l'on ne prépare pas cela juste le mois qui précède. Pour ce qui est de 2017, j'avais ouvert la porte, en disant qu'il est tout à fait envisageable qu'une des thématiques abordées, pour la sensibilisation du grand public à travers les grands panneaux qui sont le long des axes autoroutiers ou des routes principales, puisse concerner la question de la tirette.

J'ajouterai qu'au-delà de cela, nous n'avons pas lésiné sur les moyens en quelque sorte, puisque nous avons mobilisé les autres canaux d'information et de communication. Je pense singulièrement à l'émission *Contact*, menée en partenariat avec la RTBF à laquelle l'agence collabore et qui a traité, le week-end du 6 mars dernier, du principe de la tirette, à l'occasion de son deuxième anniversaire. C'était l'occasion de pouvoir mettre davantage en lumière cette thématique.

S'agissant de votre proposition de résolution qui demande deux choses, que l'agence se saisisse de cette thématique pour faire une campagne et qu'il puisse y avoir des panneaux de signalisation appropriés qui soient disposés aux endroits jugés probants, dans l'absolu, je n'ai pas d'objection par rapport à cela. Je souligne juste que nombre d'interlocuteurs de la sécurité routière convergent vers l'idée qu'il faut faire du toilettage dans les panneaux parce qu'à un moment donné, il y en a de trop.

La difficulté vient donc du fait que l'excès de signalisation, pour beaucoup d'acteurs, nuit à la pertinence et à la portée de ces éléments de signalisation et donc m'invite régulièrement à réduire assez drastiquement les panneaux le long des routes et autoroutes.

Nonobstant cette réserve un peu principielle et qui mesure d'être toujours analysée à la lumière des tronçons qui sont concernés, personnellement, je ne vois dans votre proposition de résolution aucune agression quelconque, aucune démarche problématique. On a déjà connu des résolutions dont la portée politique était d'une autre nature, en la circonstance, je ne vois pas pour quel motif on ne pourrait pas converger vers l'adoption de celle-ci. Dès lors que ce qui est proposé est réellement susceptible d'être rencontré, participe à la poursuite de l'intérêt général et d'une démarche pédagogique qu'il conviendra, ensuite, que la Wallonie formalise. Ce sera probablement plus facile à formaliser, en tout cas dans le calendrier, pour le deuxième point de votre proposition de résolution, à savoir la campagne de sensibilisation à proprement parler. Quant au premier point, à savoir la question des panneaux, il faudra évidemment une étude d'opportunité quant au lieu, quant au type de panneaux lui-même. Parce que, là aussi, les politiques ne sont pas les mêmes entre ce que la Flandre a pu faire ou ce que le Grand-Duché de Luxembourg a pu réaliser aussi, ou d'autres pays. Cela me semble être, en tout cas, une recommandation qui pourrait être utile tant en termes de sécurité que de mobilité. Il y a probablement des endroits où cela serait pertinent, ne fût-ce même qu'à l'approche des chantiers. Avec les chantiers mobiles qui sont récurrents et qui vont devenir plus amples encore, dans les années à venir, notamment sur le tronçon autoroutier, en vertu du plan Infrastructures, personnellement – sous réserve évidemment de ce que les parlementaires souhaiteront, puisque ce sont eux qui disposent du texte – je n'y vois, en tout cas, aucune objection.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - En deux secondes, je voudrais signaler aussi que la proposition de résolution était intéressante. Elle aborde un sujet important. Nous ne sommes pas du tout contre cette proposition de résolution.

Simplement deux petites choses à demander à M. le

Ministre. Au niveau des zones accidentogènes où la tirette devrait s'appliquer, a-t-on des chiffres en ce qui concerne les accidents éventuels qui pourraient se passer, la gravité des accidents ? Je ne sais pas si vous avez des renseignements là-dessus.

Moi je peux vous dire aussi qu'il n'y a pas que des exemples négatifs dans la tirette ; il y a des endroits où la tirette s'applique bien, même sans panneaux.

Je vis aussi des situations où les conducteurs sont responsables et respectent ce principe. C'est bien mais ce qui ne veut pas dire qu'il ne faudrait pas, au minimum, systématiser l'application de la tirette avec le panneau dans les endroits, vous venez de citer, sur les chantiers bien sûrs. Là c'est important.

Dans les endroits où les files se forment, parce que tout le monde sait l'impact économique des bouchons, ce que peut avoir comme conséquence sur l'économie wallonne, entre autres. C'est donc important qu'on puisse réduire le délai des passages où la circulation est difficile pour justement augmenter la fluidité du trafic. Sachant aussi que les bouchons engendrent un énervement des conducteurs. Il n'y a que du positif franchement dans l'application de la tirette.

Voilà plus ou moins ce que je voulais vous dire. En ce qui me concerne, en ce qui concerne le groupe socialiste, il n'y a pas d'opposition à l'application de cette proposition de résolution.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - À mon tour et au nom de groupe, je voulais remercier notre collègue pour le dépôt de cette proposition de résolution et pour, par ailleurs, la manière assez novatrice dont elle nous la présenter, avec quelques PowerPoint et quelques illustrations. Je trouve cela assez intéressant.

La mise en évidence de ce principe qui avait été mis en œuvre, à l'époque, par M. le Ministre Wathélet, je pense que s'il est bien appliqué, cela a effectivement beaucoup d'intérêt. Je la rejoins notamment sur la réaction des automobilistes. On a quand même souvent l'impression que peu d'entre connaissent ce principe, voire cette obligation est qu'en général lorsqu'on arrive dans une file et qu'on veut la faire appliquer, on a plutôt des coups de klaxon de personnes qui ont l'impression qu'on dépasse la longue file plutôt que de le faire dans l'intérêt de la fluidité du trafic.

Quant au fond de la proposition, je m'étonnais au départ un peu sur la forme, puisque vous l'avez dit vous-même c'était une proposition qui faisait suite justement à la réponse de M. le Ministre, notamment sur le fait que ce principe pourrait être un sujet de campagne et que le message pouvait effectivement être à nouveau glissé à l'oreille de l'agence.

Je pense qu'on aurait aussi pu éventuellement

revenir sur les réponses du ministre, à l'époque, pour voir de quelle manière les choses avaient pu être prises en considération. Et comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, puisque les campagnes sont bouclées à plus d'un an, nous pourrions peut-être vous entendre aussi préalablement, puisque la campagne 2016 est déjà bouclée, sur la manière dont les campagnes 2017 se mettent en route. Quels sont thèmes qui pourraient être abordés ?

Concernant le fond, là aussi vous y avez fait référence, vous vous basez sur le résultat d'une seule enquête de l'IBSR. Sans vouloir remettre en question, bien au contraire, toute son expertise, ne serait-il pas aussi intéressant d'étayer les chiffres puisque, là, ils reposent sur une seule enquête ? Même si on a le sentiment et le ressenti en tant qu'automobiliste, il y a quand même une série de choses à faire.

Sur la forme, vous l'avez dit vous-même, concernant les critères prédéfinis, vous laissez l'attitude au Gouvernement pour les définir.

J'avais aussi la question des chantiers. Je pense que là aussi on devrait pouvoir le signaler, puisqu'à l'approche des chantiers, il faudrait pouvoir l'appliquer. Pour ce qui est du toilettage, c'est vrai que l'on va plutôt vers une diminution du nombre de panneaux. Ici, on a la pression qu'on va en ajouter un ; il faudra juste trouver le bon curseur. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, l'intérêt de la résolution qui a tout son sens mais en même temps, il ne faut pas alourdir la signalisation. Il faudra voir au niveau du Gouvernement et de l'administration de quelle manière ils peuvent imaginer un panneau en plus, tout en faisant, peut-être, nettoyage dans une série d'autres panneaux.

Enfin, sur la mise en place d'une campagne d'information, je pense qu'il faudrait peut-être aussi réfléchir à la manière dont ce type de campagne peut être jumelée avec d'autres. Je pense qu'il ne faut pas faire une campagne pour faire rentrer ce type de principe dans l'esprit des gens, il faut que ce soit répétitif, un peu comme les pour campagne BOB. Il faudra réfléchir peut-être un moment comment coupler des campagnes, dans le message dans l'information, pour que la répétition puisse effectivement porter ses fruits.

J'avais quelques questions à poser à l'auteur, je viens de les poser en réflexion aussi avec ce que M. le Ministre a répondu préalablement mais évidemment, au niveau de notre groupe, pas de problématique qui empêcherait demain d'aller plus loin et de suivre votre proposition.

Mme la Présidente. - Madame Defrang-Firket, je vous propose d'écouter M. Puget puisqu'il avait également peut-être quelques questions pour vous ou pour M. le Ministre.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Pas de questions, juste des approbations effectivement. Étant souvent sur la route, en voiture, 5 000 km par mois, j'ai souvent l'occasion, et roulant énormément sur la E411, j'ai souvent l'occasion de rencontrer des chantiers. Effectivement, je pense que dans la mentalité des automobilistes, ce principe de la tirette n'est pas encore bien ancré. Je vous l'avouerai, quand je suis sur la file de droite et que je vois souvent – les Français aiment bien en tous cas et ils utilisent beaucoup – vous vous faites dépasser par la gauche et puis vous voyez que cela bloque et vous vous dites : « Mais, enfin, ce n'est pas possible ! ».

En ce qui me concerne, je suis pour à 100 %. Et peut-être la première piste, effectivement, serait peut-être les chantiers, comme on l'a proposé tout à l'heure, une campagne qui coûterait peut-être moins cher ou qui serait plus vite réalisable, avec quelques panneaux à l'entrée des chantiers, avec le prestataire de la signalisation qui déposerait ses panneaux à 300 mètres ou à 400 mètres du rétrécissement, en commençant par les autoroutes, lors de travaux, ce serait déjà un bon signal. Cela rentrerait déjà dans la pensée des automobilistes qui pourraient peut-être le faire automatiquement sur des routes où l'on constate souvent ce type de bouchon, lié à un rétrécissement de deux à une voie, notamment sur la route du Condroz. Je pense que les chantiers seraient déjà une bonne mise en place et une bonne habitude pour les automobilistes sur les autoroutes. Voilà peut-être une piste prioritaire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voudrais remercier tout d'abord M. le Ministre et les collègues pour leur approche positive de notre proposition de résolution. Juste quelques éléments. Bien sûr, les campagnes de 2016 sont bouclées, je le comprends tout à fait. Mais peut-on avoir un engagement pour 2017 ou bien est-ce trop tôt pour vous, pour le dire, Monsieur le Ministre ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne manquerai pas d'écrire au président de l'agence, qui n'est autre que moi-même, pour demander effectivement que cette thématique figure expressément à l'ordre du jour des campagnes 2017. Je ne peux pas vous dire si cela sera en février ou en septembre, mais je pense pouvoir ne pas prendre trop de risques en confirmant, ici, que ce sera effectivement prévu, tel quel, en 2017.

Pour ce qui concerne, Madame la Présidente – tant que j'ai le micro, j'en profite – la dernière interrogation qui était celle de M. Onkelinx sur les lieux, les zones, je demanderai qu'une analyse soit opérée. Il est évident que pour les chantiers, cela pourra être un élément, mais il faut encore voir comment le matérialiser. Faut-il un

véhicule additionnel, avec aussi un écran sur lequel projeter, avec des lumières, l'idée, de manière dynamique, le cas échéant...

(Réaction d'un intervenant)

Au-delà de cela, il faut surtout une mobilisation de véhicules complémentaires, il faut donc des hommes complémentaires. Faut-il de panneaux fixes ? Mais la difficulté, si le chantier est itinérant, il faut déplacer le panneau. Il faut que l'on analyse la mise en œuvre pratique qui prendra un petit peu plus de temps et coupler à l'identification des zones. Ce n'est pas nécessairement dans les zones réputées les plus accidentogènes qu'a priori la question de la pertinence de l'approche partirait ; il n'y a pas toujours de lien entre les deux. Là, je donnerais instruction à l'administration pour analyser et la forme que doit prendre cette signalisation et également les lieux qui pourraient être les plus pertinents.

Mme Defrang-Firket (MR). - Justement, à ce propos, c'est pour cela que nous ne vous imposons pas de calendrier précis, c'est justement pour faire toutes les démarches nécessaires pour une mise en œuvre efficace. C'est pour cela également que nous avons prévu, sur base de critères définis, justement, pour aussi les mettre aux bons endroits, nous avons – on l'a dit dans les développements – prévu, pour les chantiers – c'est évidemment essentiel et c'est tout à fait inclus dans l'objectif de la proposition de résolution et sur base de critères définis aussi – pour justement éviter la prolifération de panneaux, partout. C'est pour cela que nous voulons vraiment les mettre aux endroits les plus adéquats, et pas nécessairement les plus accidentogènes, mais aussi aux endroits où la fluidité du trafic est entravée par la non-application de ce principe.

Par rapport à l'étude de l'IBSR, en fait, c'est la seule que nous ayons trouvée sur le sujet et je pense que tout le monde a des cas vécus de la non-application de ce principe. J'ai vraiment assisté à une bagarre, quelqu'un qui est allé frapper l'automobiliste devant lui. J'ai assisté, à plusieurs reprises, à des altercations assez violentes et je pense que tout le monde est en mesure de le faire aussi. Donc nous nous retrouvons tout à fait dans les suggestions développées par tous les collègues.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à développer la publicité du principe dit de la tirette sur les routes wallonnes ainsi qu'à créer un panneau de signalisation spécifique, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Dodrimont, Mouyard, Jeholet, Mmes Durenne et De Bue (Doc. 430 (2015-2016) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

(Mme Durenne, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ÉCHECS AU « CRASH TEST » DES VOITURES SANS PERMIS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les échecs au « crash test » des voitures sans permis ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, en fait, je m'étonne un peu que la question soit dans le volet « travaux publics » puisque cela concerne plus la sécurité routière mais c'est la décision des services.

En fait, Euro NCAP, l'organisme de tests en matière de protection des usagers, vient de publier les résultats au sujet de crash tests concernant des voitures sans permis. Trois des quatre véhicules ont été notés une étoile sur les cinq possibles soit la plus mauvaise note. Cela signifie une protection marginale lors d'un impact.

On sait que ces voitures ne peuvent pas dépasser 350 kilomètres à vide et il est donc difficile d'y installer toute la sécurité nécessaire. Mais un chiffre peut faire réfléchir et il s'agit d'un score obtenu par une voiture. Ce score est de seulement 25 % pour la protection des occupants adultes. À titre d'exemple, une voiturette de golf a obtenu 23 %.

On a déjà eu différentes questions sur les voitures sans permis et c'est vrai que les chiffres des accidents sont également interpellants.

Quarante-neuf accidents corporels impliquant une voiturette ont été recensés en 2014, soit 0,1 % de l'ensemble des accidents. Ces accidents ont fait une soixantaine de blessés et deux morts, la personne décédée étant systématiquement le conducteur. La proportion de tués pour cette catégorie est donc de 4 %.

Il y a effectivement une préoccupation par rapport à ces voitures sans permis où une dangerosité n'est plus à démontrer.

Vous avez déjà, Monsieur le Ministre, relativisé certains résultats et certains chiffres et, compte tenu de cette étude et de ces résultats de tests, allez-vous modifier votre ligne et les sensibilisations en la matière concernant, justement, la divulgation de ces chiffres et de ces résultats aux conducteurs pour les sensibiliser sur ces questions ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Députée, pour votre question.

Non, je n'ai pas modifié ma ligne de conduite en la matière et je m'en explique. Tout d'abord, je rappelle que les données statistiques chiffrées de l'IBSR sont à prendre avec beaucoup de prudence, puisqu'elles reposent sur des données partielles et, surtout, très réduites en nombre et ces statistiques ont effectivement été augmentées par un accident mortel avec une voiture de ce type, jeudi dernier, à Philippeville sur la N40, accident lors duquel, le conducteur d'une telle voiture a été tué dans une collision avec une autre voiture.

Il est vrai que ces voiturettes, là, vous avez raison, obtiennent de mauvais résultats aux tests de Euro NCAP.

C'est toutefois assez logique, car on a tendance à l'oublier mais il s'agit de cyclomoteurs à quatre roues et pas de réelles voitures. Comparativement aux voitures, les résultats sont donc nettement moins bons, mais comparativement à un cyclomoteur classique à deux roues, forcément sans aucune carrosserie, les résultats sont meilleurs.

Les résultats des tests Euro NCAP sont publics et tout un chacun peut accéder à ces résultats des tests s'il souhaite acquérir une voiture ou une voiturette.

Les standards ou les normes de sécurité des véhicules et l'information sur les produits mis sur le marché sont une affaire européenne et fédérale. À ce stade, il ne me semble pas judicieux d'effectuer une campagne grand public sur la sécurité relative de ces voiturettes – je vais l'expliquer – ces véhicules sont ce qu'ils sont, on ne peut certainement pas les encenser mais ne pas les dénigrer non plus outre mesure puisque, rappelons-le, ce sont des cyclomoteurs à quatre roues ni plus ni moins.

Le prix d'achat de 10 000 à 15 000 euros d'une voiturette de ce type ne me fait, a priori, pas craindre une multiplication démesurée de leur nombre sur nos routes, puisqu'elles sont dans la même gamme de prix que les petites voitures classiques.

Sur le plan de la sécurité routière, il y a d'autres enjeux dont l'ampleur est nettement plus importante à devoir améliorer pour atteindre notre objectif commun de réduire le nombre de victimes de la route à moins de 200 morts en 2020. Par exemple, les enjeux sont 100 à 200 fois plus grands pour les cyclomoteurs et les motos à deux roues en termes d'accidents et de victimes. Je ne nie donc pas que cela pourrait être intéressant de faire, une fois, une campagne de sensibilisation spécialement sur cette thématique-là mais cela concerne un nombre de cas à ce point restreint comparativement aux enjeux plus globaux et collectifs, pour lesquels les deniers publics doivent être mobilisés en termes de sensibilisation, que ce n'est pas apparu comme étant prioritaire à ce stade.

Parmi les initiatives récentes de sensibilisation, citons le marathon de contrôle de la vitesse qui a été effectué mercredi de la semaine dernière. Il s'agit d'une campagne de contrôle mais liée et renforcée aussi par un volet de communication.

Je rappelle aussi pour terminer, comme j'ai déjà pu l'expliquer dans cette commission, que ces voiturettes ne sont pas des voitures sans permis, puisque leurs conducteurs doivent disposer d'un permis pour cyclomoteur pour les conduire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et je partage l'analyse au niveau des grands enjeux de la sécurité routière. Néanmoins, ne perdons pas de vue cette problématique, parce qu'elle revient quand même régulièrement.

C'est vrai que les statistiques sont à relativiser, je suis d'accord avec vous, mais beaucoup de parents pensent faire le choix de ces voitures par rapport, justement, à des cyclomoteurs qui, eux, ont une protection moindre, pensant peut-être à plus de sécurité. Or, la sécurité est quand même toute relative ; ne perdons donc pas ce problème de vue.

On a déjà amélioré les choses puisqu'avant, c'était sans permis, c'est pour cela qu'on les appelait « sans permis ». Maintenant, il y a quand même des tests et des autorisations à obtenir mais il faudra, à un moment donné... Là aussi, Monsieur le Ministre, un mort c'est quand même un mort de trop, on est bien d'accord là-dessus.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONCRÉTISATION DU PROJET DE LIÈGE
TRILOGIPOINT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la

question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la concrétisation du projet de Liège Trilogiport ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, on avait eu un débat dans le cadre de la présentation du rapport de la Cour des comptes et vous m'aviez vous-même incitée à reposer une question sur le projet de Liège, Trilogiport pour faire un peu le point sur cet important projet qui est censé créer 2 000 emplois et dont l'objet principal sera d'attirer des entreprises utilisatrices de la voie d'eau et des grands centres de distribution européens présentant une activité à haute valeur ajoutée.

Pour rappel, il y a cinq zones à Liège Trilogiport. À l'heure actuelle, la gestion du terminal à conteneurs et des terrains logistiques a été concédée à trois concessionnaires distincts. Les terrains portuaires et la zone de services seraient, quant à eux, encore disponibles. Les terrains portuaires seront mis à disposition des entreprises intéressées par le transport fluvial et la zone de services regroupera des services tertiaires.

Il importe de souligner, et on l'a déjà dit, que par rapport au calendrier initial, le retard peut être estimé à environ trois ans. En début d'année 2016, vous annonciez le lancement de la plateforme multimodale. Nous sommes maintenant quasi au mois de mai. Où en sommes-nous aujourd'hui, Monsieur le Ministre ?

Les travaux liés à l'implantation des infrastructures des concessionnaires ont-ils été réalisés ?

Quid de la plateforme Trilogijobs que vous présentiez il y a quelques mois, est-elle opérationnelle ?

Les premiers emplois ont-ils été enregistrés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en effet, le lancement de la plateforme Liège Trilogiport était annoncé pour le début d'année 2016. Le pari est donc à présent gagné, puisque, dans la foulée de l'inauguration de novembre dernier – en présence de Sa Majesté le roi d'ailleurs - les travaux préparatoires se sont poursuivis.

Je peux notamment citer :

- le fait que le Service public de Wallonie a continué d'œuvrer sur le raccordement électrique avec le partenaire RESA ;
- les abords paysagers et les accès ont également été peaufinés ;
- le Port de Liège, qui pourra prochainement

- prendre possession de ses locaux techniques ;
- ou encore les concessionnaires, qui exploiteront, je le rappelle, un terminal à conteneurs sur 15 hectares pour Dubai Port World ; une zone logistique de 41 hectares répartie entre D.L. Triligiport Belgium et Warehouses De Pauw. Ces concessionnaires ont continué leurs préparatifs en vue d'une implantation sur le site qui apparaît imminente.

C'est la partie « terminal à conteneurs » qui sera la première à être officiellement mise en activité au Triligiport, dans les toutes prochaines semaines. J'ai d'ailleurs demandé au Port autonome de Liège de m'informer d'une date précise.

Je peux, enfin, vous affirmer que mon collègue en charge de l'Aménagement du Territoire a statué quant au recours contre le permis unique, introduit par Dubai Port World, en date du 25 mars dernier. Il a confirmé le permis, moyennant certaines modifications favorables aux riverains, notamment le niveau sonore maximum autorisé a, par exemple, été amoindri de 5 décibels par rapport à la législation minimale, et ce en vue de rencontrer les objectifs préalablement établis dans la charte environnementale liée au projet.

La plateforme Trilogijobs, regroupant comme partenaires l'ASBL Basse-Meuse Développement, la Commune d'Oupeye, le FOREm et le Port Autonome de Liège, a pour but de faciliter l'accès aux emplois en mettant en concordance les demandes des employeurs du site et celles des demandeurs d'emploi.

Le port, la Commune d'Oupeye et l'ASBL collecteront les candidatures et implémenteront ainsi la plateforme. Le FOREm, quant à lui, procédera à l'analyse de ces candidatures.

Les futurs employeurs du Triligiport pourront, à terme, bénéficier des informations issues de cette base de données.

Il reste à finaliser les modes de diffusion d'information et de fonctionnement de cette plateforme auprès des employeurs et du grand public. Le calendrier devrait suivre celui du démarrage de la plateforme du Liège-Triligiport.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et d'avoir fait le point sur le calendrier. Je vous que l'on avance et que les obstacles, au fur et à mesure, sont franchis. J'espère qu'on pourra très vite la rendre opérationnelle.

Par rapport à la plateforme, j'ai ma connexion interrompue mais je pense qu'elle n'est pas encore tout à fait opérationnelle. On espère donc que cela pourra se faire dans les meilleurs délais.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CAMPAGNES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR
LES CYCLISTES »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PORT
DU CASQUE POUR LES CYCLISTES »**

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRISE
EN COMPTE DU VÉLO DANS LES CHANTIERS
ROUTIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Puget, sur « les campagnes de sécurité routière pour les cyclistes » ;
- de Mme De Bue, sur « le port du casque pour les cyclistes » ;
- de Mme Leal Lopez, sur « la prise en compte du vélo dans les chantiers routiers ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, on a appris, en lisant dans la presse, que la pratique du cyclisme a augmenté dans les grandes agglomérations. Un accident corporel sur cinq se produit en ville, un sur dix en agglomération.

En effet, avec le retour du beau temps, l'Institut belge de la sécurité routière, l'IBSR, a mis en place une étude thématique dédiée aux cyclistes concernant des bases de données en 2009 et 2013. Il constate que le mois d'avril est le plus meurtrier avec les mois d'août et septembre. Bien entendu le sujet n'est pas à surveiller pour autant. Tant qu'il y aura des cyclistes tués et blessés sur la route, la sécurité à vélo restera une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

Il faut cependant rester vigilant et rappeler aux cyclistes novices les conseils élémentaires de prudence, par exemple, le non-respect de la signalisation, le port du casque, du gilet fluorescent, équiper le vélo d'un éclairage de qualité. Pour réduire le nombre de cyclistes accidentés ou tués, on doit développer plus de campagnes d'information et de prévention à leur attention. Il est urgent d'agir à ce niveau.

Mes questions, Monsieur le Ministre, seront dès lors les suivantes : Quelles campagnes sont actuellement menées ? Comment mesurer leur efficacité ?

Une suggestion, Monsieur le Ministre, les contrôles des cyclistes et verbaliser plus systématiquement leurs infractions au Code de la route. Qu'en pensez-vous ? Ne devrions-nous pas être plus sévères ? Dans l'intérêt de tous et principalement des cyclistes eux-mêmes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Cela fait un peu comme l'émission *Contact*.

C'était plus précisément sur le port du casque. Ce sont des débats que l'on avait eus à l'époque aussi au niveau du fédéral notamment au niveau du port des vestes fluo. Je me souviens c'était encore avec M. Scoop et il est vrai que l'attitude à avoir, oblige-t-on ou pas, cela posait toujours des questions et finalement l'on n'a pas vraiment avancé, on allait plutôt dans le sens d'une plus grande sensibilisation que dans le sens d'une obligation.

Effectivement, 518 enfants de 0 à 14 ans ont été victimes d'un accident de vélo l'an dernier en Belgique, dont deux tués. On sait que les accidents qui impliquent les cyclistes sont encore plus dangereux au vu du manque de protection.

Le port du casque permettrait de limiter les dangers. Une étude néerlandaise révèle que le risque de lésion à la tête est presque deux fois plus important pour un cycliste non casqué que pour un cycliste casqué. Pour les lésions au cerveau, le risque est même 2,13 fois plus important. En Europe, de nombreux pays obligent le port du casque chez les petits.

Avez-vous des données concernant le port du casque pour les cyclistes impliqués dans des accidents de la route ? Qu'en est-il de la sensibilisation que ce soit pour les enfants, mais aussi pour les parents ?

Y a-t-il des opérations prévues, avec le retour des beaux jours, en ce sens en Wallonie et notamment sur des opérations comme le Beau Vélo de Ravel ?

Vous parliez d'une campagne en 2016 où en est l'AWSR dans sa réalisation ?

Je vous remercie Monsieur le Ministre pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Ma question est relative par rapport à une étude faite par les cyclistes quotidiens, le GRACQ qui vient de publier une étude sur la prise en compte du vélo dans 25 chantiers routiers menés en 2015. Sur l'ensemble des chantiers visités, le vélo a été pris en considération sur 18 chantiers, soit 72 % des cas, et aucun aménagement n'a été fait sur les 7 autres chantiers.

Même si l'association reconnaît une amélioration notable par rapport aux pratiques du passé, elle estime que les efforts fournis par la Wallonie en la matière sont insuffisants et ne respectent pas l'engagement pris par le Gouvernement wallon de tenir compte systématiquement du vélo dans tous les chantiers sur les routes régionales wallonnes.

Le GRACQ espère que les efforts constatés seront poursuivis en 2016. D'une part, par la prise en compte systématique du vélo lors des chantiers et, d'autre part, par la réalisation d'aménagements réellement sécurisants pour les cyclistes sur les axes à forte fréquentation, c'est-à-dire des pistes cyclables clairement séparées du trafic.

Avez-vous pu prendre connaissance de cette étude ?

Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles le vélo n'a pas été pris en compte dans 7 chantiers ?

Envisagez-vous de remédier à ces endroits par rapport à cette carence ?

Enfin ma dernière question, pour l'avenir, pouvez-vous nous confirmer que le vélo sera pris en compte systématiquement dans les futurs chantiers, je pense, notamment à ceux prévus au plan Infrastructures ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci pour vos questions toutes liées à la question des vélos sur nos routes et de leur sécurité.

Afin de rencontrer les défis de mobilité, de santé et de loisir, la pratique du vélo doit rester une activité synonyme de liberté et de plaisir, tout en renforçant la sécurité d'utilisation de ce mode de déplacement particulièrement important. Il faut donc limiter les obligations. Le principe d'une obligation du port du casque me semble être excessif. Si l'on ne dispose pas de mesures effectives du taux de port du casque cycliste, il apparaît toutefois plus répandu en Wallonie qu'en Flandre. En effet, 44 % des cyclistes wallons déclarent ne jamais rouler sans casque, contre 11 % des cyclistes flamands et 32 % des Bruxellois.

L'Agence wallonne pour la sécurité routière a développé plusieurs supports de sensibilisation sur le thème des cyclistes en partenariat avec les associations de cyclistes GRACQ et Pro Velo ainsi que la DGO2 du SPW. Ces partenaires relaieront les différents supports vers les cyclistes.

Certains sont encore à l'heure où nous nous parlons en cours d'élaboration. D'autres ont déjà été réalisés :

- Un dépliant a été distribué par le SPW, et sera également diffusé lors de différentes manifestations, comme le Beau Vélo de

RAVeL.

- Une rubrique cycliste a été développée sur le site de l'Agence wallonne pour la sécurité routière « www.tousconcernés.be ».
- Une page d'infos et de conseils pour rouler à vélo en toute sécurité a été publiée le mardi 19 avril dans un dossier spécial du journal *Vers l'Avenir*, consacré au vélo, qui sera aussi diffusé dans toutes les maisons du tourisme.

Les différents supports seront diffusés à différents moments pertinents tout au long de l'année et portent sur plusieurs thèmes : l'équipement du cycliste, l'entretien du vélo, la visibilité du cycliste, le Code de la route pour les cyclistes, la problématique des angles morts et j'en passe.

Par ailleurs, l'AWSR sera effectivement associée à l'action du Beau vélo de RAVeL en collaboration avec les partenaires de l'année du Vélo afin de sensibiliser les cyclistes via notamment la mise à disposition de matériel de sensibilisation gratuit comme des kits de visibilité pour les cyclistes participant à la nuit du RAVeL.

Le thème du port du casque sera abordé dans les supports de communication qui traitent de la sécurité et de l'équipement du cycliste. L'AWSR rappellera que celui-ci n'est pas obligatoire, mais qu'il est par contre fortement conseillé, en particulier pour les enfants.

Concernant le volet « infrastructure » et les questions en lien avec la publication par le GRACQ de son observatoire cycliste des chantiers sur les routes, état des lieux au 31 décembre 2015, j'ai pu effectivement prendre connaissance de ce document.

Je me réjouis que dans cette étude le GRACQ salue je cite : « une amélioration notable par rapport aux pratiques du passé » même s'il estime que l'on peut améliorer la prise en compte automatique et systématique du vélo sur tous les chantiers.

Je constate ainsi que dans près de trois quarts, 72 % exactement des 25 chantiers observés, le GRACQ estime qu'il y a eu une prise en compte effective du vélo dans les aménagements réalisés. Je retiens aussi que cela s'est traduit par une amélioration quasi généralisée de la situation des cyclistes par rapport à la situation prévalant avant les travaux, ce qui est un résultat très positif dont le GRACQ se réjouit à mes côtés.

Néanmoins, même si le constat est globalement positif, je conviens avec vous qu'il faut encore améliorer la prise en compte systématique du vélo dans les aménagements routiers, tel que le prévoit, d'ailleurs, explicitement la Déclaration de politique régionale.

Ainsi afin de réaliser cet objectif, la DGO1 du SPW dispose maintenant d'outils planologiques, tels les schémas directeurs cyclables, et l'outil

méthodologiques, tels les guides d'aménagements cyclables ou encore les processus de gestion des projets routiers. Les directions des déplacements doux et de la sécurité des infrastructures routières sont associées à l'élaboration des projets routiers.

Il importe de coordonner davantage les actions et de sensibiliser l'ensemble des intervenants chargés tant de la conception et de la réalisation, mais aussi de l'entretien des infrastructures cyclables le long des voiries régionales.

Par ailleurs il importe également pour moi d'améliorer les échanges et la communication avec les usagers cyclistes. Dans ce cadre, le GRACQ constitue un partenaire privilégié.

Aussi j'ai récemment demandé à la DGO1 de redéfinir le rôle des « M. et Mme Vélo », vers plus de coordination des actions notamment en matière d'entretien des infrastructures cyclables.

J'ai aussi demandé à la DGO1, de mettre sur pied un programme de sensibilisation et de formation de tous ses acteurs appelés à mettre en œuvre la politique cyclable sur le terrain : les « M. et Mme Vélo » des directions territoriales des routes, les ingénieurs, les dessinateurs, les chefs de district, les contrôleurs de travaux... Tous seront donc formés. Le GRACQ sera associé à ce programme de formation afin d'apporter la vision de l'utilisateur.

Enfin, je souhaite la mise sur pied de plateformes d'échanges et de concertations locales entre les directions des routes et le GRACQ. L'objectif est que, ce faisant, les différentes parties puissent mieux se connaître et comprendre leurs contraintes et problèmes respectifs : les ingénieurs les problèmes des cyclistes et les cyclistes les contraintes des ingénieurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

Effectivement, j'ai bien compris les volets « Sensibilisation, Infrastructures, Communication ». Beaucoup de choses sont faites, vous les avez énumérées et vous y êtes attentifs. Ce n'est pas la première fois que l'on parle des cyclistes ici et chaque fois, vous êtes très attentifs à tout ce volet. Il y avait dans ma question, je ne mets pas en cause votre réponse, elle me satisfait en très grande partie, je vous promets, Monsieur le Ministre, mais vous n'avez pas fait allusion au volet « Répression ». Il y a beaucoup de cyclistes qui se sentent en impunité totale, qui traversent, qui roulent sur les trottoirs, qui coupent les routes dans tous les sens. Il faut un respect des automobilistes vers les cyclistes. Il y a plus de respect des cyclistes vers les automobilistes que de l'automobiliste vers le cycliste, mais pas mal de cyclistes, sans faire une généralité, se sentent totalement en impunité totale. Il est très rare, en

tout cas je suis encore très jeune je n'ai que 48 ans, qu'un cycliste soit verbalisé, je n'en ai jamais entendu parler, et pourtant, on en voit parfois, on aimerait bien que cela arrive.

(Réaction d'un intervenant)

Ah bon ? Vous en connaissez des gens vous ! Il y avait ce volet, il faudrait aussi un moment donné dire aux cyclistes vous commettez une infraction et c'est répressible, vous n'êtes pas en impunité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Chers collègues, je crois qu'il ne faut pas généraliser. Dans chaque catégorie d'usagers, des gens agissent en toute impunité. C'est un peu cliché, mais par rapport à la réponse de Monsieur le Ministre, je tiens à le remercier.

Le port du casque, le débat n'est pas facile, en Belgique, ce n'est pas toujours évident d'aborder le thème de l'interdiction ou pas. On l'a vu, dans les années 70, avec les ceintures de sécurité routière à l'époque. Je crois qu'à un moment donné, on sent bien, ce n'est pas imposé, mais c'est fortement conseillé.

Comme beaucoup d'autres communes, nous organisons à Nivelles le brevet du cycliste, depuis huit ans. Ces enfants depuis portent d'office le casque. À 10 ans, quand ils commencent à rouler, ils passent le brevet soutenu par la Région, d'une excellente initiative. L'idée est que cette génération d'enfants qui commencent à pratiquer le vélo et à l'utiliser pour d'autres usages que le loisir, mais pour aller à l'école, pour après les pratiques professionnelles puissent continuer à porter ses casques.

C'est souvent avec les nouvelles générations que l'on peut faire évoluer les mentalités et assurer plus de sécurité.

À un moment donné, il faudra peut-être que l'on aille plus loin dans ce débat parce qu'il ne faudrait pas que des enfants qui ont adopté de bonnes attitudes en matière de sécurité avec le port du casque, dans cinq ans parce que l'on est dans l'adolescence, que l'on est peut-être un peu rebelle, on ne fait plus attention au port du casque.

C'est un enjeu important de la sécurité routière, d'autant plus que d'autres pays le font déjà.

Je me réjouis aussi de votre volonté par rapport à la DGO1, à la coordination et à l'évolution des mentalités au sein de cette administration. En effet, pour les connaître aussi sur le plan d'un autre mandat sur le plan local, il y a quand même beaucoup de choses à faire pour la conception, l'entretien la pratique du vélo.

Je me réjouis de l'impulsion donnée, je serais curieuse de voir comment elle sera pratiquée sur le

terrain.

Je suis quelqu'un d'optimiste et j'espère que l'on va dans la bonne voie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Je vous remercie pour vos réponses, mais aussi pour la volonté que vous avez de rassembler tous les secteurs ensemble. De les mettre ensemble, que chacun puisse comprendre l'influence de chaque métier.

C'est important, je me réjouis d'entendre cette volonté, de voir aussi que la DGO1 est interpellée, le secteur des ingénieurs, que le GRACQ sera un partenaire, c'est toujours bien de montrer que l'on part de la base dans nos réflexions. Je reviendrai vers vous pour voir où en sera le résultat est de voir aussi dans quel calendrier se sera fait parce qu'il y a une attente importante de la part des cyclistes. Quand on parle de sécurité, et bien c'est un enjeu important.

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CHÂTEAUX INDUSTRIELS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les châteaux industriels ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, les châteaux industriels font non seulement partie du patrimoine, mais ils sont nombreux en Wallonie, principalement, nous apprend-on dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. L'Institut du Patrimoine wallon vient d'y consacrer un dossier entier, sous la direction de Anne-Catherine Bioul, d'Espace Environnement, membre de la Commission royale des monuments et sites.

Ces résidences peuvent être des châteaux féodaux qui furent transformés par de riches familles d'industriels, mais peuvent aussi être des hôtels particuliers enclavés dans l'usine ou des maisons de campagne, ou de banlieue.

Ces châteaux ont souvent une riche histoire et participent pleinement de la vie d'un bassin et de l'histoire d'une région.

On se doute que l'entretien de tels châteaux nécessite une petite fortune. En raison des éléments évoqués précédemment, cela n'en vaut-il pas la peine ?

Quelle action la Région peut-elle ou a-t-elle peut-être déjà entrepris pour préserver cette partie non négligeable de notre patrimoine ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet, d'une part, de vous évoquer l'origine de la publication sur les châteaux d'industriels et, d'autre part, à partir de cet exemple, d'aborder plus largement la méthodologie que je préconise en matière de classements.

Concernant le premier point, c'est lors d'une visite à Charleroi en juin 2015 en compagnie de Mme Salvi, et à son initiative que j'ai eu l'occasion de découvrir une ancienne demeure patronale à Jumet où s'était tenue, quelques mois plus tôt, une journée d'étude sur la thématique des châteaux d'industriels. Dès mon retour, j'ai demandé que l'Institut du Patrimoine wallon prenne contact avec l'ASBL organisatrice du colloque afin de travailler de concert à un projet de publication sur cette typologie et en subventionner la réalisation.

En effet, il faut, selon moi, commencer par là : développer la connaissance et sensibiliser le public à l'intérêt historique et architectural de ce patrimoine plus récent, souvent du 19^e ou du 20^e siècle. C'est à partir d'une vue d'ensemble de la typologie et d'une bonne compréhension de celle-ci que l'on peut repérer et sélectionner les édifices les plus porteurs de sens et les mieux préservés, non seulement dans leurs formes extérieures, mais aussi dans leur organisation et leur décor intérieur qui rendent compte d'un mode de vie spécifique.

Le classement est une possibilité de reconnaissance de l'intérêt de ce type de patrimoine, de sa préservation et d'aide à sa restauration.

Il est utile de préciser d'emblée qu'il n'est ni envisageable ni souhaitable de procéder au classement en masse de cette typologie. Il faudra procéder à une sélection rigoureuse sur la base de critères objectifs, tout en tenant compte des possibilités réelles de réhabilitation.

En effet, celle-ci est une problématique particulièrement aiguë aujourd'hui, non seulement pour les demeures d'industriels, mais aussi les hôtels de maître toutes les époques plus généralement, car ces propriétés sont souvent trop vastes pour une seule famille et, comme vous les soulignez vous-même, fort coûteuses en entretien et chauffage. Heureusement, des initiatives, souvent innovantes, existent en divers endroits. La publication que vous évoquez lance d'intéressantes pistes de réflexion, avec des exemples dont il faut se réjouir et s'inspirer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je vous remercie pour votre réponse, je n'ai rien à ajouter. J'entends bien que c'était sur votre initiative. Je me réjouis que vous ayez pris cette initiative et que le suivi soit réalisé.

Je pense que vous êtes dedans. À bientôt.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SOUTIEN À L'EMPLOI DANS LE
PATRIMOINE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien à l'emploi dans le patrimoine ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, l'alliance Patrimoine-Emploi, qui s'articule autour de 14 mesures, vise à dégager des moyens nouveaux pour le financement du patrimoine wallon, pour la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et pour lutter contre le dumping social.

On recense aujourd'hui 2 700 monuments classés qui nécessitent des travaux pour un budget total estimé à 500 millions d'euros. Un quart de ces biens nécessiterait par ailleurs une intervention relativement urgente. Un effort doit donc être fait concernant le soutien à la formation qualifiante des jeunes et des moins jeunes. C'est le réseau wallon des centres de formation en alternance qui devrait surtout être mis à contribution.

Parmi les 14 mesures, je souhaite m'attarder sur la réforme des règles d'accessibilité aux marchés publics concernant les travaux de rénovation qui doit déboucher sur une révision des classes d'agréations des entreprises, l'homogénéisation des clauses administratives et techniques, et cetera.

Vu les difficultés rencontrées par la formation en alternance qui peut pourtant offrir davantage de perspectives de formations aux jeunes et aux moins jeunes, peut-on imaginer que les cahiers de charges intègrent des clauses sociales donnant un avantage aux entreprises qui accepteraient de former des jeunes dans le cadre de l'alternance et qui peuvent gagner quelques points d'avance par rapport à leurs concurrents qui n'accepteraient pas de former des jeunes et des moins jeunes dans ce cadre de l'alternance ?

Il me semble que l'enjeu en vaut la peine pour donner aux jeunes de véritables perspectives de

formation et d'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question sur ce sujet. Un des principes qui ont prévalu à l'établissement des différents axes et projets de l'alliance Patrimoine-Emploi outre le fait de collaborer avec les acteurs du secteur et les différents ministres du Gouvernement, était précisément de s'offrir la possibilité de les faire évoluer.

Plusieurs membres du Gouvernement wallon ont d'ailleurs travaillé sur la question du dumping social et sur les mesures à mettre en œuvre dans le strict respect de la réglementation européenne, bien entendu, pour lutter contre ce qui apparaît de plus en plus comme un véritable fléau.

Je suis personnellement favorable à l'insertion des jeunes dans le circuit professionnel et, en particulier, celui de la restauration du patrimoine. Le volet formation d'ailleurs prévu dans cette alliance Patrimoine-Emploi en est aussi la manifestation.

Je reste cependant convaincu que nous ne pouvons mener à bien et de front des changements tels que l'allotissement des marchés, la généralisation des appels d'offres ou encore la mise en œuvre des clauses sociales, fussent-elles flexibles, que si nous nous mobilisons tous pour obtenir des résultats. Les changements d'habitude voire de mentalité que cela induit sont considérables. Si nous voulons atteindre nos objectifs, il conviendra de travailler avec méthode et en accord avec les partenaires de la formation et du secteur concerné.

Je retiens toutefois votre proposition que je trouve particulièrement intéressante. Je ne vous cache pas que, suite à la lecture de votre question, j'ai demandé à mon équipe, ainsi qu'à mon administration d'évaluer la possibilité d'insérer ce type de proposition dans les clauses administratives et, surtout, de mettre en place les outils de contrôle de leur application, si d'aventure, il était juridiquement validé que l'on pouvait, dans le cadre d'une analyse de marché, octroyer des points additionnels pour celles et ceux qui pratiqueraient la suggestion que vous m'avez formulée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Avec cette réponse, vous comprendrez que je ne peux qu'être réjoui.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE DE
JUMET »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le clocher de l'église Saint-Sulpice de Jumet ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, souvenez-vous, en janvier 2015, je vous interrogeais sur la difficulté que constituait le clocher de l'église Saint-Sulpice de Jumet pour le décollage des avions de l'aéroport de Charleroi. En effet, celui-ci est situé dans l'axe principal de départ des avions, le clocher, vu sa hauteur, constitue un obstacle au décollage à pleine charge de certains d'appareils.

La solution avancée par la direction de Brussels South Charleroi Airport – BSCA – consistait à demander aux autorités ecclésiastiques l'autorisation de réduire la hauteur du clocher. Les autorités de l'aéroport s'engageaient par ailleurs à dédommager la fabrique d'église, mais du fait du classement de l'édifice, une autorisation de l'administration du patrimoine était également nécessaire pour pouvoir opérer les choses.

À l'époque, avec une grande franchise comme très souvent, vous m'aviez alors fait part de la « froideur » de l'administration du patrimoine face à cette demande ainsi que du caractère exceptionnel d'une demande de ce type, qui, si elle devait être introduite, constituerait une grande première.

Depuis lors, on sait qu'il y a, j'ai envie de dire, un espèce de « stop » concernant le dossier de l'allongement de la piste du fait des nouvelles règles européennes. On a eu le débat pas plus tard que la semaine passée en séance publique. Même si le mode de financement de ces travaux doit encore être déterminé, la problématique de la hauteur du clocher demeure, ceci d'autant plus que l'allongement, même s'il n'est pas prévu dans les prochains mois reste quand même une priorité du Gouvernement wallon.

J'aurais souhaité savoir si, un peu plus d'un an après, vous avez pu faire le point sur le dossier. L'administration du patrimoine s'est-elle penchée sur celui-ci ? Sa position a-t-elle évolué ? Des solutions sont-elles envisagées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la

Députée, mon cabinet a justement été contacté par BSCA le 17 mars dernier pour évoquer la problématique relative à la localisation du clocher de l'église Saint-Sulpice par rapport à la piste de l'aéroport.

Il lui a été demandé, dès le lendemain, le 18 mars, de me communiquer un dossier présentant la problématique dans ces différentes composantes, techniques, économiques, patrimoniales, mais aussi les pistes de solution envisagées en vue de pouvoir tenir une réunion constructive, en connaissance des éléments du dossier avec l'ensemble des acteurs concernés.

Parmi ceux-ci, il faudra bien entendu compter sur des représentants de l'administration du patrimoine et de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, des représentants de la commune, mais aussi de la fabrique d'église au côté des représentants de l'aéroport, bien entendu. Je pense également utile d'inviter mon collègue en charge des aéroports, M. Collin.

Un accord de principe est à trouver avant d'entamer la procédure, le cas échéant, de certificat de patrimoine pour une intervention qui s'envisagerait sur la tour de l'église classée. Dès réception du dossier préalable que BSCA doit me fournir, une réunion sera organisée à mon cabinet. À ma connaissance, sauf erreur, je n'ai pas encore reçu l'ensemble des éléments. Dès que ce sera le cas, on enclenchera la réunion avec tous les partenaires que je viens d'évoquer.

Mon équipe mettra tout en œuvre pour trouver une solution qui se voudra constructive, respectueuse aussi des souhaits et des contraintes de chacun, mais aussi des réglementations en vigueur, certes en matière aérienne, mais également en matière patrimoniale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Depuis un an, j'entends qu'il y a uniquement quelques semaines que BSCA a officiellement introduit une demande au niveau de votre cabinet. Je vous avoue qu'à l'époque, au tout début du dossier, certains se posaient des questions, se demandant si ce n'était pas un poisson d'avril.

Aujourd'hui, vous confirmez le fait que c'est un dossier qu'il faudra prendre à bras le corps, en concertation avec l'ensemble des opérateurs concernés, évidemment en adéquation aussi avec votre collègue en charge des aéroports, avec la Ville de Charleroi. Je ne manquerai pas de revenir d'ici quelques mois pour voir de quelles manières ce dossier évolue. J'ose espérer qu'il évoluera de façon positive.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA FERMETURE DE L'ARCHÉOFORUM DE LIÈGE LE DIMANCHE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture de l'archéoforum de Liège le dimanche ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, l'archéoforum de Liège situé, vous le savez, sous la place Saint-Lambert est un remarquable site archéologique de 3 725 mètres carrés dédié à l'histoire de la place Saint-Lambert, et ce, à partir de la préhistoire.

Chaque étape de l'histoire de Liège s'y trouve illustrée par des vestiges archéologiques tant mobiliers qu'immobiliers.

Sur le site de l'Archéoforum en question figurent les logos de la Région wallonne et de l'Institut du patrimoine wallon. J'aurais vous savoir quelle est la nature de l'intervention de la Wallonie notamment dans cet outil. Quelles sont notamment les interventions budgétaires de la Région en 2016 ?

Confirmez-vous que l'Archéoforum n'est pas ouvert le dimanche, donc que les touristes wallons, même étrangers, ne peuvent dès lors pas visiter cet important touristique, culturel et patrimonial liégeois ? Comment justifiez-vous de tels horaires ?

D'autres sites touristiques patrimoniaux et/ou culturels, gérés par la Région, sont-ils eux aussi fermés le dimanche ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, géré directement par l'Institut du patrimoine wallon, en vertu de sa mission décrétable de valorisation de certaines propriétés régionales, l'Archéoforum est ouvert au public, depuis novembre 2003. À l'origine, l'Archéoforum était ouvert tous les jours de 9 heures à 18 heures – à partir de 10 heures en période de congés scolaires – sauf le lundi.

Néanmoins, dès 2011, l'Archéoforum, à la demande expresse du ministre du Patrimoine de l'époque, a dû s'engager dans des changements fondamentaux au niveau de sa gestion et par conséquent de son personnel. La volonté qui avait dicté ces choix était de réduire, de

manière sensible et durable, le coût de l'institution.

Parallèlement, une réflexion en profondeur s'était engagée sur une modernisation de l'outil devant conduire à l'élaboration d'une nouvelle scénographie fonctionnant en symbiose avec des tablettes numériques. L'introduction de cette nouvelle technologie est une réalité depuis mars 2013. Elle permet, d'une part, une meilleure compréhension du site pour les visiteurs effectuant le parcours librement et, d'autre part, elle permet de réorienter le personnel disponible prioritairement pour les visites en groupe, qu'ils soient scolaires ou non.

La diminution du personnel de guidage – dont le nombre est passé de cinq à trois, puis à deux, ces deux derniers étant à temps partiel – a inévitablement engendré une réflexion sur les heures d'ouverture. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, dès fin 2012, de fixer la fermeture à 17 heures, et non plus à 18 heures, et de fermer le dimanche.

Sur base des statistiques de fréquentation du site établies au jour le jour, le constat avait, en effet, été fait que le dimanche était le jour où le nombre de visiteurs était le moins élevé ; c'est aussi le jour où le coût des heures supplémentaires est le plus élevé. Entre décembre 2013 et mars 2014, dans le cadre de l'exposition « Châsses. Du Moyen Âge à nos jours », l'expérience d'une réouverture au public le dimanche n'a à nouveau pas été concluante avec une fréquentation quotidienne deux fois moindre qu'en semaine ou le samedi. Ceci n'empêche évidemment pas l'Archéoforum d'être ouvert, chaque année, le dimanche du week-end des Journées du patrimoine.

Enfin, à ma connaissance, le Musée régional des sciences naturelles est également fermé le dimanche, sauf chaque premier dimanche du mois.

Quoi qu'il en soit et malgré la fermeture le dimanche, la moyenne quotidienne de fréquentation de l'Archéoforum, avec un total de 16 285 visiteurs, en 2015, est en constante évolution depuis trois ans et constitue, en dehors de l'année de l'ouverture en 2003 et de 2012, la meilleure moyenne quotidienne depuis que le site est ouvert au public, et ce, grâce à une politique dynamique d'expositions temporaires et à des partenariats renforcés avec des institutions culturelles et muséales majeures liégeoises. Pensons au Trésor de la cathédrale, au Grand Curtius, au Musée de la Vie wallonne, aux Archives de l'État à Liège, au Musée des transports en commun ou encore aux Territoires de la Mémoire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je comprends bien que, quand on analyse les chiffres, c'est évidemment moins rentable d'ouvrir le

dimanche et que des restructurations de personnel découlent donc de cette mesure. Par contre, on sait que la culture n'est pas rentable. De ce principe-là, c'est donc difficile d'obtenir des résultats. Par contre, l'ouverture le dimanche, cela vise quand même un public particulier. Ceux qui ne bougent pas le dimanche, je ne pense pas qu'ils iront le samedi ou d'autres jours de la semaine. Je crois que l'on se prive d'un public particulier qui part en excursion le dimanche, à gauche, à droite. Je trouve dommage que l'on fasse ce genre d'économie sur l'ouverture du dimanche, même si cela touche peu de monde.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Nous terminons le volet Patrimoine pour commencer le volet « Santé ».

Je propose, pour la bonne organisation de nos travaux, puisque j'ai moi-même deux questions dans le volet « Santé », que je termine ce volet, ainsi je laisse la possibilité aux députés de développer leurs questions en attendant le retour éventuel de Mme la Présidente, sinon on passera la présidence à quelqu'un d'autre.

(Réaction d'un intervenant)

Elle ne reviendra pas ? On va toujours travailler ainsi si tout le monde est d'accord. Est-ce d'accord pour tout le monde ?

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE « BINGE DRINKING » CHEZ LES JEUNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le « *binge drinking* » chez les jeunes ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, le *binge drinking*, ou biture express, peu importe le nom que l'on donne au phénomène, a de quoi inquiéter. C'est un phénomène en recrudescence et, particulièrement, en Wallonie, si l'on en croit une étude de l'Agence intermutualiste. Le Luxembourg, le Hainaut et Namur seraient principalement concernés.

Méthodologiquement, on parle de *binge drinking* à

partir de six verres d'alcool absorbés en deux heures par les hommes et quatre par les femmes.

En 15 ans, on observe une progression du phénomène de 50 %. Avouez, Monsieur le Ministre, que c'est énorme et inquiétant quand l'on sait qu'il suffit d'une biture express pour que le cerveau soit endommagé.

Mes questions seront donc simples. Comment interprétez-vous la plus grande consommation d'alcool en Wallonie qu'ailleurs dans le pays ? Surtout, que comptez-vous faire pour y remédier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'enquête réalisée par l'Agence intermutualiste à laquelle vous faites référence met en lumière ce phénomène inquiétant. Celui-ci connaît aujourd'hui, et il faut le regretter, une popularité certaine. Son importance reste encore difficilement mesurable de manière objective.

L'enquête révèle que 2 376 jeunes, en état d'intoxication alcoolique présumée, se sont retrouvés à l'hôpital en 2013. En comparaison, leur nombre s'élevait à 2 209 en 2008. La problématique de la consommation excessive d'alcool chez les jeunes est donc une réelle préoccupation.

En ce qui concerne les actions prises au niveau de la Wallonie, je vous rappelle au préalable que la législation en matière de vente et de distribution d'alcool demeure une compétence du pouvoir fédéral.

En matière d'usage et de mésusage de boissons alcoolisées, les réponses appropriées réclament une approche multisectorielle. Dans le domaine de la santé, les actions à mener se conçoivent souvent à partir des trois piliers que sont la prévention, le traitement et la réduction des risques, d'où la nécessité d'établir des concertations.

La promotion et la prévention de la santé, sous forme d'information régulière et directe, constituent l'un des meilleurs leviers. Sur le plan de la prévention, vous savez sans doute que la Wallonie subventionne l'ASBL Modus Vivendi ainsi que différents services qui bénéficient du soutien logistique de cette association, notamment dans le cadre des Quality Nights. Il s'agit d'un projet qui vise à améliorer le bien-être des personnes qui sortent dans les lieux de fête, notamment en Wallonie. On y trouve divers services préventifs : distribution d'eau gratuite pour limiter les consommations de bière ou d'alcool, préservatifs et bouchons d'oreilles à prix modique, brochures d'informations sur la santé, alertes rapides en cas de circulation de drogue à haut risque, personnel sensibilisé à la réduction des risques et aux premiers secours,

et cetera.

Mon souhait est de poursuivre et de consolider le soutien aux associations qui se destinent à la prévention, au traitement et à la limitation des risques liés à la consommation abusive d'alcool, y compris dans le cadre du Fonds de lutte contre les assuétudes. Parmi les projets soutenus par le fonds, trois associations sont très actives sur les problématiques liées à l'alcool : l'ASBL Alpha, qui développe un site Internet d'aide en ligne pour personnes alcooliques et leur entourage, la Société scientifique de médecine générale, dont le projet porte sur la mise en place d'une démarche de médecine générale reposant sur le dépistage d'une consommation problématique et le projet Freedom, qui vise l'implémentation d'un projet de sevrage à domicile de personnes alcoolodépendantes.

N'oublions pas l'importance des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes et chargés de mettre en place un accompagnement spécifique. Ces services sont actuellement au nombre de 27 répartis sur l'ensemble du territoire wallon.

Par ailleurs, les associations de prévention d'assuétudes offrent des formations, des accompagnements de projets et des outils pour traiter la question des consommations avec les jeunes. La Wallonie en finance plusieurs, dont l'ASBL Infor-Drogues.

En outre, la Région wallonne soutient également le travail de l'ASBL Univers Santé qui déploie des activités spécifiquement en lien avec la consommation d'alcool par les jeunes. J'ai bien conscience de la gravité du problème mais aussi de sa complexité.

Pour conclure, je vous rappellerai l'existence de la cellule générale Politique Drogues, implémentée à partir de la Commission interministérielle Drogues. Dans la lignée des conclusions rendues par le Kenniscentrum dans son rapport sur la consommation d'alcool, publié le 4 janvier dernier, un groupe de travail a été mis sur pied, dans le cadre de la cellule générale Politique Drogues. Ce groupe de travail réunit l'ensemble des entités fédérées et l'État fédéral, afin de commencer la rédaction, cette année 2016, d'un nouveau plan Alcool au niveau national.

La prochaine réunion du plan Alcool est prévue le 4 mai prochain.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, je vous ai bien entendu. Vous l'avez dit dans votre réponse, c'est un problème qui est lié principalement aux jeunes, quoiqu'il ne faut pas négliger non plus les gens d'un âge plus mûr. Si j'ai bonne mémoire, la majorité des gens qui sont contrôlés sur la route positivement à l'éthylotest

ont une moyenne d'âge de 40 ans. C'est difficile d'appréhender le problème, surtout que l'on a tous conscience des *binge drinking* qui se font au bord des routes ou sur des parking mais aussi dans des lieux publics, comme les cafés. On a tous l'image de cela.

Je suis heureux d'entendre que, justement, il y a une réunion le 4 mai 2016. Monsieur le Ministre, je me réjouis de venir dans 15 jours, afin de voir ce que vous pourrez nous relayer de ce qui s'est passé à cette réunion du 4 mai.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE PAR LES
MÉDECINS GÉNÉRALISTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation du numérique par les médecins généralistes ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, en 2020, le dossier médical informatisé personnel sera obligatoire pour les médecins généralistes qui devront, dès lors, maîtriser les outils informatiques pour continuer à exercer leur profession. Beaucoup d'entre eux se servent déjà des différentes plateformes comme MyCareNet ou Health. Malheureusement, il reste beaucoup de médecins qui éprouvent un certain mal à travailler avec de tels systèmes numériques encore relativement nouveaux.

Alors que s'imposera le dossier médical numérique, l'INAMI et la Région Wallonne ont demandé au Forum des associations de généralistes d'organiser des formations gratuites et accréditées. Elles seront organisées localement en soirée, tout au long de l'année, pour les médecins généralistes, et se déclineront en trois modules de deux heures, adaptés aux degrés de connaissance.

La Fédération des associations des médecins généralistes de Charleroi a déjà procédé à une enquête, auprès de ses membres, pour cibler leurs besoins et connaître leur niveau informatique. Le but de la démarche est de pouvoir adapter le soutien à la maîtrise des outils de l'e-santé. Le résultat qui ressort de l'enquête est un intérêt de la profession à la numérisation mais une connaissance divergente entre les patriciens.

J'émettrai deux remarques qui sont autant de bémols : chaque médecin n'utilise pas les mêmes programmes informatiques et 40 % d'entre eux ne

disposent pas du certificat eHealth. Le passage complet au numérique demandera un investissement humain et financier. Des primes seront accordées aux médecins qui maîtriseront les outils informatiques.

Trente-sept pour cent des généralistes sont, par ailleurs, inscrits au réseau Santé wallon qui permet un échange de documents médicaux informatisés entre les médecins intervenant pour un même patient. Nous pouvons espérer voir ce pourcentage augmenter.

L'avenir pour les généralistes passera par l'e-santé qui impliquera l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication et qui permettra un perfectionnement dans la qualité des soins prodigués aux patients, grâce à un partage de données entre prestataires de soins mais aussi une facilitation dans la gestion administrative.

Monsieur le Ministre, que comptez-vous faire, à votre niveau de pouvoir, du moins pour développer la numérisation de la médecine et pour accompagner les médecins dans l'informatisation de leur pratique ? Comment concrètement se dérouleront les formations ?

Pourrait-il y avoir une formation en ligne pour les médecins qui ne sauraient pas suivre la formation par manque de disponibilité ?

Va-t-on vers une uniformisation des différents outils ? Y aura-t-il une personne qui pourra intervenir pour accompagner s'il y a un problème dans l'utilisation des outils e-santé ? Enfin, comment comptez-vous développer le réseau Santé wallon ?

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Député.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci Monsieur le Député d'avoir posé quelques questions au terme de votre exposé. Ce qui me permet alors d'apporter quelques éléments de réponse.

La plupart des questions que vous m'avez relayées et que vos autres collègues parlementaires auraient dû normalement aussi me relayer, d'après l'inscription à l'ordre du jour, sont des sujets déjà abordés, lors de plusieurs questions orales et écrites ; je m'y réfère donc quant à la réponse.

Concernant les formations, une grande partie de cette thématique relève du Fédéral. C'est lui qui a fixé l'objectif de la généralisation des dossiers médicaux informatisés en 2020.

Cette décision s'accompagne de primes et de formations inscrites dans les accords médicomutualistes. La formation continuée des médecins dépend en effet de la loi fédérale sur les professions médicales ainsi que de la loi INAMI.

Sur le plan budgétaire, c'est l'INAMI qui tire les bénéfices de l'augmentation de l'efficacité dans le secteur des honoraires médicaux. La Wallonie est également très active dans ce domaine, notamment par le biais du réseau Santé wallon et son portail destiné aux patients. Comme prévu par la Conférence interministérielle et de la santé publique, une convention a été conclue entre l'INAMI, la Wallonie et le Forum des associations de médecins généralistes. Il s'agit d'un programme de formation établi par les médecins généralistes pour les médecins généralistes et à côté des 201 000 euros financés par l'INAMI, les 302 000 euros financés par la Wallonie ont été engagés budgétairement, fin 2015.

Très concrètement, le Forum des associations de médecins généralistes va organiser trois modules de formation. Premier module, ce sont des séances d'information sur le DMI et sur les autres outils, par exemple, MyCareNet, qui est le système informatisé de remboursement par les organismes assureurs.

Deuxième module, ce sont des formations pratiques sur les aspects techniques comme le certificat e-Health, les procédures d'identification, l'utilisation des logiciels spécifiques, et cetera.

Troisième module, ce sont des formations pratiques sur l'utilisation efficace des logiciels médicaux dont l'encodage structuré et la publication des dossiers électroniques résumés, les fameux Summarized Electronic Health Records.

Les formations pourront être organisées par le biais des cercles de médecins généralistes. Le Forum des associations de médecins généralistes en est en effet leur couple.

À côté de ces formations, il y aura la mise en place, en partenariat avec la Société scientifique de médecine générale, une plateforme e-learning. Il est également prévu la mise en place d'un *helpdesk*. Il pourra renvoyer vers d'autres *helpdesks* spécifiques, comme la plateforme fédérale e-Health, le réseau Santé wallon, les producteurs de logiciels, et cetera mais il devra s'assurer du suivi de la demande.

Le plan prévoit aussi des actions d'information et de sensibilisation pour les autres professionnels de la première ligne de soins. Il est envisagé de le faire, entre autres, par newsletter et par les réseaux sociaux.

La coordinatrice du projet a été engagée. La procédure de recrutement pour l'engagement d'une personne pour le *helpdesk* est en cours. Le planning annuel des actions a été établi. Une rencontre avec l'INAMI pour la coordination de l'ensemble du projet est fixée le 29 avril prochain.

En conclusion, le projet de formation est, comme vous pouvez le constater, en pleine phase de démarrage.

En ce qui concerne les campagnes à l'égard des patients, elles sont en cours. Les mutuelles en organisent. Ces dernières peuvent, en effet, également récolter les consentements éclairés de leurs membres. Quant aux objectifs chiffrés, ils avaient été fixés par le Fédéral pour 2015. L'objectif a été atteint. Aucun nouvel objectif n'a été fixé pour 2016. Ceci dit, je voudrais être prudent sur les données chiffrées et les pourcentages, car les campagnes d'information et de récolte des consentements éclairés battent leur plein et les chiffres d'affiliation évoluent donc en permanence.

On peut même qualifier cette progression d'assez spectaculaire. En outre, il faut savoir que les chiffres qui concernent les hôpitaux sont établis sur la base de la région où ils se situent. Or, approximativement 50 % des patients fréquentant les hôpitaux universitaires francophones de Bruxelles viennent de Wallonie. Il faut prendre ces données avec un certain recul.

Bref, le processus est maintenant bien lancé. C'est le constat que fait le secteur. Et je veux remercier à cette occasion le réseau Santé Wallon, les prestataires de soins individuels et ceux en institutions et les associations de patients et les mutualités, qui travaillent avec une grande motivation et une belle collaboration.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉVALUATION DES POLITIQUES VIA LE
PRISME DE LA SANTÉ PUBLIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'évaluation des politiques via le prisme de la santé publique ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, on sait que parfois il est intéressant de regarder vers l'extérieur, afin d'en retirer le meilleur. À cet effet et en matière de santé publique, la Suède dispose d'un instrument intéressant qui entre dans le cadre de la prévention par l'entremise de son Institut national de santé publique.

Selon une étude comparative de l'UCL, datant

de 2007, mais qui garde sa pertinence, l'Institut national de santé publique de Suède a défini 38 indicateurs relatifs au domaine de la santé publique. Ainsi, dans ce domaine, des évaluations sont systématiquement programmées.

Celles-ci permettent de fournir aux décideurs politiques des données et des connaissances quant aux effets possibles de leurs décisions politiques sur l'état de santé des populations. Ainsi, une évaluation de l'impact sur la santé peut servir de base pour prendre de nouvelles décisions et influencer les décisions en vue de préserver la santé publique.

Ce type d'évaluation préalable est intéressant à plusieurs égards. Cela permet de gagner du temps et de corriger, a priori, les possibles erreurs ; cela permet à terme d'améliorer la qualité de vie des gens, par des politiques plus « saines ». Enfin, cela permet aux hommes et femmes politiques de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de ne pas naviguer à vue.

Quelle est votre analyse sur la question ? Pouvez-vous me dire si une telle infrastructure globale pourrait voir le jour en Wallonie ? Considérez-vous opportun d'évaluer systématiquement l'effet des politiques publiques sur la santé des citoyens ?

À l'avenir, comment entendez-vous intégrer davantage l'aspect « prévention santé » dans les politiques publiques ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, il y a plusieurs intérêts dans la politique de santé publique mise en place en Suède.

D'une part, le monitoring de 38 indicateurs de santé permet, comme vous le soulignez dans votre question, de ne pas naviguer à vue et constitue donc une aide à la décision politique.

L'Observatoire wallon de la santé a mis en ligne près de 50 indicateurs de santé et travaille actuellement à l'actualisation du tableau de bord de la santé. D'autre part, la Suède s'est dotée depuis longtemps d'outils d'évaluation d'impact en santé, combinés à une volonté de lutter contre les inégalités sociales de santé, constituant un problème de santé publique important aussi en Wallonie.

L'évaluation d'impact sur la santé, outil du concept général de « *Health in all policies* » peut en effet être comparée à ce qui se fait en Wallonie à propos de l'étude de l'égalité des genres dans la politique de *gender mainstreaming*.

Il s'agit d'étudier les effets sanitaires des projets ou

programmes, dans chaque secteur, et de faire des propositions pour réduire les impacts potentiels négatifs ou, au contraire, d'accentuer les impacts positifs par le biais de recommandations. L'évaluation d'impact est réalisée par des spécialistes en santé. Elle est faite de façon systématique et transparente pour pouvoir orienter le projet ou la politique en cas d'effets potentiellement nocifs pour la santé.

On peut s'inspirer de ce qui se fait en Suède mais aussi de ce qui se fait aussi en France, en Suisse, en Australie ou au Québec. Au Québec, depuis 2002, la loi de santé oblige l'ensemble des ministères et organismes à évaluer l'impact potentiel de leurs lois et règlements sur la santé de la population.

La Wallonie a déjà mis en place des initiatives dans le domaine de l'évaluation, notamment en faisant, dans son contrat d'avenir pour la Wallonie, de l'évaluation une des priorités de son programme d'action.

La Société wallonne d'évaluation et de prospective et l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique, l'IWEPS, participent tous deux à cet effort d'évaluation. Le rôle de la SWEP – la Société wallonne d'évaluation et de prospective – est principalement la diffusion de la culture d'évaluation, le développement de la démarche prospective et le renforcement des compétences scientifiques de la Wallonie. L'IWEPS fait, quant à lui, des évaluations ex post, comme parmi d'autres, l'évaluation du plan Marshall 2.vert, l'évaluation du Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle ou encore l'évaluation du Plan de cohésion sociale 2012 et organise des colloques méthodologiques, notamment sur le thème de l'évaluation.

La Wallonie peut aussi compter sur le travail de la cellule d'avis du secrétariat général pour rendre des avis sur des politiques ou programmes wallons.

Enfin, il y aura très bientôt, au sein de l'AViQ, vous vous en souviendrez, un Conseil de stratégie et de prospective qui s'appuiera sur l'Observatoire wallon de la santé.

Pour ce qui est de l'intégration de la prévention de la santé dans les politiques publiques, ce sera bien sûr le rôle du Conseil de stratégie et de prospective de s'assurer que ce volet « prévention » est pris en compte et il pourra pour ce faire s'appuyer sur la toute nouvelle direction créée au sein de l'AViQ, la Direction promotion et prévention en matière de santé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Par cette question, je voulais vraiment souligner que l'on doit aller plus loin que cette prévention directe qui peut être l'appel au dépistage, par exemple, et donc intégrer cette notion de prévention

dans les politiques menées, ici, au niveau de la Région wallonne. On suivra, au niveau de l'AViQ et du Conseil de stratégie de prospective, cette mise en place.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
INFRASTRUCTURES DES SERVICES
BÉNÉFICIAIRES D'UNE AUTORISATION DE
PRISE EN CHARGE DE L'AVIQ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les infrastructures des services bénéficiant d'une autorisation de prise en charge de l'AViQ ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées a présenté, le 7 octobre 2015, soit avant son intégration dans l'AViQ, un avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'accueil et à l'hébergement des ressortissants français.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un accord-cadre, entre la Flandre et la Wallonie, régit l'accueil des personnes handicapées françaises sur le sol wallon. Cet accord doit permettre aux ressortissants français de pouvoir être accueillis dans les infrastructures en Wallonie. Tant les contrôles que l'élaboration des conventions avec les structures d'accueil sont prévus par cet accord qui fixe également les responsabilités de l'un et de l'autre, l'Agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais étant compétente pour la partie française.

La présentation de cet avant-projet d'arrêté a pour le moins surpris les institutions qui seraient concernées par la problématique. Elles sont dans le collimateur, les institutions qui accueillent plus de personnes handicapées que les nouvelles normes indiquées dans cet avant-projet de l'AViQ. Ainsi, dans les cas d'espèce d'implantation, on ne retrouve que des structures à 40 personnes ou à 20 personnes maximum. Or, aujourd'hui, des structures accueillent entre 250 et 350 handicapés avec toute la qualité d'infrastructures, de normes et de pédagogie nécessaire. Ces structures pourraient être mises à mal, si cet avant-projet de décret devait devenir réalité.

Cet avant-projet de l'AViQ les met dans une grande incertitude. Doivent-elles déjà entreprendre des démarches pour se transformer, alors que peut-être cet avant-projet ne verra jamais le jour ? Doivent-elles attendre mais au risque qu'il soit trop tard ?

J'aurais aimé, Monsieur le Ministre, avoir votre analyse sur la question. Qu'en est-il de cet avant-projet ? Par qui a-t-il été commandé ? Verra-t-il le jour ? Si oui, quand ? Sinon, pourquoi l'AViQ l'a-t-elle présenté le 7 octobre 2015 ? Comment, Monsieur le Ministre, répondez-vous aux inquiétudes que suscite un tel avant-projet dans les institutions visées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour votre question. Je vous en remercie parce qu'elle va me permettre de nuancer les informations qui circulent à propos de ce projet de réglementation qui n'a d'autres objectifs que de mieux encadrer l'hébergement des ressortissants handicapés français sur le territoire de la Wallonie.

Vous le savez certainement, cette problématique a, de nombreuses fois, défrayé la chronique, à l'occasion de situations inacceptables de faits de maltraitance – même s'ils se cantonnent, c'est heureux, à une extrême petite minorité d'établissements. Un seul de ces établissements pratiquant de la sorte est toujours un mouton noir de trop.

Ce projet de réglementation vise à préciser les exigences en matière de qualité de services aux personnes. L'infrastructure n'a donc pas échappé non plus à la réflexion. Il est effectivement question de limiter, à environ 40 places, la capacité d'accueil par bâtiment et de prévoir des unités de vie par groupe d'une dizaine de personnes occupant des chambres, dans la mesure du possible individuelles, autour d'un lieu de vie, composé d'un salon, d'une salle à manger, de la salle de bain et d'une kitchenette. Ces chiffres de 40 et de 10 sont indicatifs de l'option retenue, mais ne constitue pas une limite définitive. Ils pourront être ajustés en fonction des résultats de la négociation que je mènerai prochainement avec l'ensemble des partenaires de ce secteur. Il ne s'agit donc pas de limiter la capacité d'accueil globale dont dispose aujourd'hui un pouvoir organisateur, mais de fixer une limite par bâtiment. C'est totalement différent, d'autant que je connais des interlocuteurs de votre région qui sont venus me trouver à l'égard d'un dossier qu'ils aimeraient développer non loin de chez vous et probablement qu'ils peuvent être à la source des inquiétudes dont vous vous faites le relais.

De plus, les bâtiments existants qui fonctionnent aujourd'hui ne sont pas concernés. Pour eux, un inventaire préalable des situations de terrain devra être réalisé avant de proposer des aménagements de la réglementation les concernant.

La question du seuil économiquement viable ne constituera donc pas un obstacle à cette réforme. Les autres critères qui ont présidé à cette réforme reposent sur les recommandations internationales. Il s'agit bien

entendu de rencontrer certains principes fondamentaux édictés par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, je cite : « Permettre l'autonomie des personnes, promouvoir leur indépendance individuelle et respecter la liberté de choix, mais également de favoriser des structures de vie au sein de la société allant de logements indépendants à de petites unités d'habitation collective, comme le recommande le Conseil de l'Europe ».

Il s'agit, tant que faire se peut, d'organiser ce que chacun d'entre nous souhaiterait si l'on était hébergé. Les personnes en situation de handicap qui doivent être hébergées en établissement du fait de leur grande dépendance y passeront, pour la plupart, l'entièreté de leur vie. C'est là un distinguo essentiel avec le secteur des aînés. Il convient que les lieux d'accueil soient à la hauteur de leur projet de vie. L'espace disponible constitue en outre un facteur sensible pour les personnes qui présentent des troubles importants de comportement, appelées à vivre ensemble. Les personnes françaises accueillies chez nous proviennent très souvent des milieux psychiatriques.

L'enjeu est aussi de faire barrage aux promoteurs animés par des motivations purement mercantiles au détriment du bien-être des personnes en situation de handicap qui n'hésitent pas, du fait d'un cadre réglementaire trop large, à concentrer un maximum de personnes sur des espaces réduits.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, près de chez moi, il y aura donc une institution, mais je ne me faisais pas le relais de ces gens-là. Je parlais d'une autre que j'ai eu l'occasion de visiter.

Il est vrai qu'il y a une réelle inquiétude au sein de l'institution que j'ai visitée, qui accueille un nombre important de personnes. J'entends bien que vous soulignez, comme tout le monde, l'importance de la qualité, du bien-être. Je peux vous assurer que, dans cette institution, on rencontre cette qualité, ce bien-être, pour l'avoir visitée.

Pour eux, ils me disaient que c'était avec ce nouveau projet de décret, cet arrêté, très contraignant au niveau financier. Soyons clairs, il y a l'institution qui est là, cela veut dire que, pas à court terme puisqu'on leur laisse un délai de plus ou moins 15 ans, au-delà d'un certain nombre de personnes handicapées pour se mettre aux normes. Cela veut dire qu'il faut retrouver des bâtiments, qu'il faut retrouver un terrain.

J'entends bien, dans votre réponse, qu'il y aurait d'abord pour ces institutions un inventaire, ce ne serait pas d'office, si j'ai bien compris.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Pour les institutions qui existent, il y aurait déjà l'inventaire.

On me signalait également que, depuis le mois d'août 2015, on avait une somme globale, on n'avait plus un forfait par journée et qu'ils avaient vraiment du mal à joindre les deux bouts. Leur imposer encore de nouvelles normes qui sont pour eux très contraignantes, ce serait excessivement difficile.

J'entends bien que mieux encadrer l'hébergement de ces personnes, là où je suis allée, je peux vous assurer qu'elles étaient très bien encadrées.

C'est rassurant de savoir qu'il y aura d'abord un inventaire avant de prendre quelque décision, parce que pour eux – j'emploie leurs termes – c'est une véritable catastrophe si cet arrêté voit le jour.

(Mme Leal Lopez, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATION DE MME KAPOMPOLE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE BUDGET D'ASSISTANCE PERSONNELLE (BAP) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le budget d'assistance personnelle (BAP) ».

Mme Durenne se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Kapompole pour développer son interpellation.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, comme vous et comme l'ensemble de mes collègues, particulièrement dans cette commission, je suis fortement sensibilisée par la qualité de vie des personnes atteintes d'un handicap. On le sait, tout le milieu à la fois social, économique, familial est essentiel pour qu'elles puissent à la fois bénéficier de services de proximité, de soins adaptés à leur handicap, mais aussi pour développer leur inclusion sociale. C'est l'un des éléments majeurs à la fois de revendication des personnes en situation de handicap, mais aussi de notre politique au niveau wallon.

Le budget d'assistance personnelle permet le maintien à domicile de personnes en situation de handicap, mais aussi une inclusion sociale qui respecte leur choix de vie, leurs envies au quotidien et tous les éléments inhérents à leur choix de vie.

Dans la pratique, cependant, après avoir discuté avec

pas mal de bénéficiaires du budget d'assistance personnelle et avec leur famille, puisque l'entourage est toujours très présent – je parle de situation de personnes en situation de grande dépendance – on constate que, sur le terrain, la situation vécue par ces personnes bénéficiaires reste encore compliquée. Compliquée par des tracasseries quotidiennes, dont évidemment les familles et les bénéficiaires se passeraient volontiers.

Les témoignages recueillis mettent en exergue les difficultés suivantes, que je voulais ramener dans cette commission. Tout d'abord, la difficulté en termes de diffusion utile et de l'information. Beaucoup trop de bénéficiaires apprennent par la bande, comme on dit, l'existence du budget d'assistance personnelle et demeurent désarmés face à toute une série de démarches à introduire, à effectuer auprès de l'administration.

Également, en fonction des différents bureaux régionaux, il y a la difficulté d'avoir une véritable homogénéité des renseignements repris, des renseignements donnés.

Je pense d'ailleurs, Madame la Présidente, que vous allez développer une question sur les bureaux régionaux de l'AViQ, or, on a vraiment besoin d'harmonisation : harmonisation des catégories, des situations. Pour quoi cette harmonisation ? Elle permettrait une véritable égalité entre les bénéficiaires.

On sait que les situations sont très différentes d'une personne à l'autre, d'une situation à l'autre, j'ai pu m'en rendre compte dans mes discussions, mais il existe vraiment une nécessité et une demande des familles et des bénéficiaires de pouvoir être traités de la même façon sans que les paramètres dépendent trop fort d'un bureau régional par rapport à l'autre. C'est un élément qui ressortait pour avoir une adaptation à la réalité quotidienne vécue par chaque personne dans sa situation individuellement.

Un autre élément qui est ressorti, c'est le manque de formation et d'adaptation des prestataires de services. Je pense aux prestataires de type aide familiale. Là aussi, je me dis que, trop souvent, les familles doivent entendre : « Je ne sais pas si je peux le faire. Pour ceci, je vais me renseigner. Non, je ne sais pas trop comment faire cela. J'arrive seulement dans la fonction, dans cet emploi ».

Si l'on veut à la fois une harmonisation des prestations et une harmonisation de la qualité des services rendus aux personnes en situation de grande dépendance, il faut viser l'harmonisation de la formation pour ce type d'aide familiale et le viser, l'organiser avec les familles. Il serait intéressant d'avoir ce travail en commun, avec cette logique de créativité. On le sait afin que des projets soient les plus pertinents possible. On parle de plus en plus de cocréation, d'organiser cela ensemble, avoir l'avis des familles, de l'administration,

des personnes en grande dépendance. De ces différentes personnes autour de la table, avec parfois des profils très variés, on arrive à des solutions plus en adéquation avec la réalité.

Je voulais connaître les projets de l'AViQ, quant à l'autonomie de gestion du BAP, sachant que l'on est dans cette logique d'assurance autonomie.

On le sait, le choix des services risque de ne pas être systématiquement réservé à l'usagé. Je voulais en discuter avec vous.

Je vous l'ai dit, dans les témoignages repris de manière récurrente, il revient, les difficultés d'accès à la bonne information, les difficultés administratives rencontrées et qui sont régulièrement relayées au sein de cette commission afin de pouvoir utiliser le budget d'assistance personnelle pleinement.

Comme nous sommes dans une logique différente avec l'assurance autonomie, que pourra-t-on faire à l'avenir ?

Le manque de formation ad hoc pour les aides familiales, la problématique de la garde de nuit et de week-end. C'est aussi quelque chose qui revient. Je reprends cet objectif de base, de se référer au choix de vie de la personne et de respecter ce choix. C'est une demande très forte. Quels seront les moyens mis en place afin d'harmoniser les normes et alléger le parcours administratif des familles bénéficiaires.

Quand je parle de formations, cela amène la question de la synergie à mettre en place au sein du Gouvernement, avec votre collègue en charge de la Formation et de l'Emploi en Wallonie, pour parfaire cette formation en matière d'aide familiale qui doit toujours viser l'inclusion sociale des personnes atteintes d'un handicap. Quel est votre calendrier que vous avez sans doute concernant cet élément ?

Je voulais vous parler peut-être d'une nouvelle filière professionnelle à créer pour des emplois spécifiques et adaptés au quotidien des personnes atteintes d'un handicap. Il y a encore trop de différences malgré tout ce qui est déjà réalisé et que vous allez sans doute me rappeler, à juste titre, entre la réalité quotidienne, la formation et les obligations sociales des aides familiales, les aides en termes d'assistance à domicile, les gardes malades.

Si l'on se dit que ce fil conducteur d'inclusion sociale doit à chaque fois revenir comme objectif de base, comment faire avec votre collègue en charge de la Formation pour assurer une filière en phase avec les besoins réels des personnes. Je reviens encore avec cette idée de prestations du week-end, jours fériés et soirées. Cela paraît peut-être dans une certaine mesure anecdotique et pourtant, c'est essentiel afin de soulager les familles, pour permettre ce respect de choix de vie. Il ne s'agit pas uniquement d'aller au cinéma ou au

restaurant, mais de pouvoir participer à la vie de la société de façon tout à fait réelle.

Je me demandais si un projet pilote était prévu en termes d'état des lieux des besoins des bénéficiaires. Je sais que vous discutez avec les différentes associations qui regroupent et fédèrent toutes ces personnes en situation de grande dépendance.

Enfin, la dernière question dans le cadre de cette interpellation : Où en est le projet circulaire à établir par la DGO5 concernant les actes médicaux à accomplir ? Là aussi, il y a parfois des situations véritablement difficiles et vécues sur le terrain. Qu'en est-il par rapport aux contacts que vous avez le terrain concernant cette question et à l'élaboration de cette circulaire ?

Vous remerciant pour toutes vos réponses.

Mme la Présidente. - Merci Mme Kapompole d'avoir développé votre interpellation.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, nous le savons un peu plus de 400 BAP ont été octroyés depuis leur création en 2009. Un peu plus de trois millions d'euros sont consacrés à cette politique. La philosophie à la base de la création du BAP était séduisante. Octroyer un budget équivalent aux coûts d'un accueil de jour aux personnes en situation de handicap pour leur permettre de gérer eux-mêmes leur autonomie selon leurs besoins, leurs envies, leur entourage.

À la différence de la Flandre, la Wallonie n'avait pas souhaité que les personnes en situation de handicap puissent être employeurs de l'assistant personnel qu'elles souhaitaient. Le dispositif BAP est indispensable pour ceux qui en bénéficient. Une disparition de celui-ci par l'intégration de ces budgets à l'assurance dépendance entraînerait très souvent une diminution de la qualité de vie de leurs bénéficiaires.

Au début, parce que la disparition sera brutale alors que la mise en place de l'offre complémentaire de services sera, elle, longue et incomplète puisque généraliste alors que le BAP permettrait le sur mesure. On sait que le BAP a connu une sous-consommation chronique de l'enveloppe disponible pour plusieurs raisons. La première de ces raisons, les services auxquels les bénéficiaires pouvaient faire appel n'étaient pas présents en nombre suffisant voire parfois n'existaient pas dans certaines régions, ne disposaient pas de personnel suffisamment formé au handicap. Deuxièmement, par un laps de temps important pour mettre en œuvre le plan d'intervention personnalisé et trouver les services adéquats et troisièmement, parfois, aussi par la difficulté pour les bénéficiaires d'accepter la présence d'intervenants à leur domicile.

Des mesures ont été prises suite à une résolution de mon collègue, Philippe Dodrion, telles que le surbooking ou, peut-être moins heureuse, la forfaitarisation de l'aide à 7 500 euros. Peu d'évolutions ont été rencontrées en termes d'offres adaptées de services « généraux ». Ceci m'inquiète d'ailleurs au regard de vos promesses, Monsieur le Ministre, d'extension de l'offre de services par la mise en place de l'assurance justement dépendance.

Voici mes questions concrètes.

Les décisions octroyant le BAP ont une durée de cinq ans. Qu'advient-il des bénéficiaires actuels quand leur décision viendra à échéance ? Pourra-t-elle être reconduite après le 1er janvier 2017 ? Donc la mise en place normalement annoncée de l'assurance dépendance ou pas. Ne conviendrait-il pas de conserver et même d'étendre le dispositif BAP après la mise en place de l'assurance dépendance puisque finalement, le principal obstacle à son développement devrait être levé à son arrivée. Selon, Monsieur le Ministre, vos annonces à savoir le manque de services. Dans cette perspective, ne conviendrait-il pas de revenir au dispositif initial, à savoir un montant comparable à l'accueil de jour justement pour permettre une autonomie à la carte des personnes en situation de handicap.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Mesdames les députées, pour vos longs développements. Ma réponse sera pour sa part plus brève.

Deux volets. Celui, d'une part, d'assistance personnelle et les interrogations qui l'entourent y compris sur les pratiques évoquées par Mme Kapompole et, d'autre part, sur la question du manque de formation ou d'adaptation des prestataires de services pour savoir ce qu'ils pouvaient poser ou non comme acte avec des interrogations en disant : « je ne sais pas si cela je peux le faire ou ne pas faire ».

Sur le volet du budget d'assistance personnelle, j'ai déjà eu l'occasion de répondre plusieurs fois à cette question et, Madame Kapompole, vous faites notamment référence à une étude qui a été commanditée par le cabinet précédent qui avait mis en évidence toute une série d'améliorations à devoir apporter au dispositif du BAP.

Vous aurez remarqué toutes deux qu'entre-temps, le Gouvernement actuel a décidé la mise en œuvre de l'assurance autonomie et pas de l'assurance dépendance. La différence n'est pas que sémantique, elle est aussi conceptuelle. Cette assurance autonomie intégrera le budget d'assistance personnelle comme elle intégrera l'allocation pour les personnes âgées. Il n'y a plus lieu de

devoir apporter aujourd'hui des modifications significatives au régime du budget d'assistance personnelle dès lors que dans quelques mois, celui-ci ne sera plus d'actualité.

J'ai toujours dit aussi que les bénéficiaires d'un BAP allaient pouvoir continuer à en bénéficier. Il n'y aurait pas de remise en cause de celles et ceux qui en jouissent. Il n'y aura plus de nouveau BAP sous la forme du BAP actuel au-delà du 1er janvier 2017 puisque les moyens seront fondus pour avoir une aide plus large et plus vaste au travers de l'assurance autonomie. Celles et ceux qui en jouissent, pour éviter un phénomène photovoltaïque, pourront continuer à en bénéficier sans qu'il n'y ait de remise en cause du bénéfice du BAP par ceux-ci. C'est donc un régime qui est en extinction, mais qui ne remettra pas en cause auprès de ceux qui en jouissent aujourd'hui le bénéfice de ce budget d'assistance personnelle. Autant que ce soit extrêmement clair à cet égard.

Il est évident que la volonté n'est certainement pas avec la mise sur pied de l'assurance autonomie demain – je serais moi-même en colère contre toute tentative de la sorte – l'enjeu n'est certainement pas demain de moins bien aider ou accompagner celles et ceux qui souffrent d'une perte d'autonomie ou d'un handicap. Ce n'est pas parce que l'emballage sera différent que le service ne doit pas être rendu et que les moyens financiers utiles ne doivent pas être débloqués.

On changera le label, on changera la forme administrative du bénéfice de ces aides de la Wallonie, mais la Wallonie continuera d'être au rendez-vous de celles et ceux qui ont des besoins en perte d'autonomie qui doivent être rencontrés. Il faut pouvoir aussi rassurer et tout changement par nature est source d'angoisse parce que l'on a fini, au fil du temps, d'apprivoiser le système en place, on en connaît les référentiels, on sait comment cela marche, mais comme on ne sait pas encore comment cela marchera demain, on craint toujours que par nature cela marche moins bien. C'est humain, je le conçois et je le comprends.

Toutes les formations politiques, quels que soient les niveaux de pouvoir où ils exercent des responsabilités, prennent des décisions qui incluent des changements dont ils essaient aussi d'expliquer qu'il ne faut pas être craintif de ces changements. Je souhaite rassurer aussi les opérateurs et surtout les bénéficiaires, l'enjeu est de rester efficace au travers de l'assurance autonomie et au travers de l'AViQ pour rencontrer le besoin exprimé.

L'autre volet est notamment celui de la question de Mme Kapompole sur quels actes pouvoir poser. Il y a un besoin très clair de clarification sur les actes que les uns ou les autres peuvent poser. On l'a vu notamment dans l'une ou l'autre question qui m'a été adressée sur la question de la déglutition des personnes âgées, et cetera. On doit clarifier les actes qu'un infirmier peut poser ou un aide-soignant par rapport à un infirmier, ou une aide

familiale par rapport à une aide-soignante, ou une aide-ménagère par rapport à une aide familiale, ou un garde-malade par rapport au reste.

Tout ce travail relevant de l'art de guérir, il reste normé par le Fédéral. Mme la Ministre De Block a la responsabilité de clarifier le rôle de chacun et de chacune, singulièrement pour ce qui concerne les professions ayant une connotation médicale ou paramédicale. Probablement que la Wallonie dispose davantage de marge de recommandations pour, par exemple, des prestations de garde-malade ou d'aide-ménagère sociale. Là, vous avez raison de dire qu'avec ma collègue, Mme la Ministre Tillieux, nous allons devoir analyser quelles sont les orientations à devoir, le cas échéant, donner et celles qui doivent être clarifiées, mais sur la question des actes qui peuvent être posés ou non, c'est du ressort fédéral.

À plusieurs reprises, j'ai déjà demandé à Mme la Ministre De Block d'accélérer le tempo parce qu'il y a une grande demande, y compris et surtout des acteurs de terrain qui craignent à un moment donné qu'un acte soit posé engageant leur responsabilité civile à tout le moins à défaut de clarté en ayant été émus par la volonté de bien faire. Je crois savoir que Mme la Ministre De Block a déjà rencontré une série de fédérations puisque nous avions demandé que celles-ci soient associées à la réflexion. Il semblerait que les principales consultées aient surtout été flamandes, mais on veillera aussi à ce que l'on n'oublie pas la partie francophone pour que l'on puisse progresser dans la clarification des rôles.

Pour ce qui concerne les compétences de la Wallonie, si nous devons avoir des capacités d'impulsion dans le spectre de la clarification de toute cette chaîne d'acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, peuvent intervenir au domicile, nous saisissons ces leviers pour nous-mêmes être des acteurs de la clarification. Il est vrai que la majorité relevant de l'art de guérir, cela reste une compétence du ressort fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - D'ores et déjà, remercier M. le Ministre pour sa réponse en deux volets. Pour le volet du budget d'assistance personnelle, il a vraiment utilisé le maître mot, à savoir « rassurer ». Étant donné le vécu des bénéficiaires du budget d'assistance personnelle, étant donné le vécu des familles qui investissent énormément – ce sont à chaque fois des témoignages déchirants à entendre – il y a une nécessité de rassurer, de travailler la communication, de travailler l'information.

Je sais que M. le Ministre organise des rencontres dans son cabinet avec les différents représentants. Je l'encourage à continuer à le faire pour pouvoir répondre au mieux.

Pour ce qui relève des aspects liés à la formation, je prends bonne note qu'il y a pour ce qui concerne l'art de guérir la nécessité de se référer au Fédéral, que la ministre fédérale de la Santé est chargée d'organiser cela et je me renseignerai en tout cas de mon côté également de la prise en compte des réalités wallonnes. Il est vrai, vous l'avez d'ailleurs souligné, beaucoup de fédérations flamandes sont entendues, sont écoutées et malheureusement, c'est vraiment systématique qu'il y ait d'abord un contact sur un dossier avec les réalités flamandes, qu'il y ait à la limite déjà des prises de décision – je fais peut-être un procès d'intention – ou des orientations qui sont prises par ce prisme et puis seulement après, on interroge les fédérations wallonnes. J'aimerais bien que cela se passe dans un autre sens.

Je suis aussi heureuse de voir que vous avez pu envoyer différentes demandes. C'est très important que la volonté wallonne et que la vision wallonne soient à chaque fois portée au niveau fédéral. Vous avez raison de travailler en ce sens. Je serai particulièrement attentive sur le contact que vous aurez au niveau wallon avec votre collègue pour l'aspect formation parce que comme vous l'avez dit, il y a quand même un aspect à ce niveau. Je sais que c'était sans doute compliqué pour vous de me donner un calendrier sur le sujet, mais c'est vrai que je voudrais aller plus loin de ce côté. Comme on dit, il faut toujours balayer devant sa porte d'abord et donc regarder d'abord ce que l'on peut faire au niveau wallon à ce niveau.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Présidente, si je peux ajouter un complément pour être bien compris. Ce qui relève des professions de santé et de l'art de guérir est bien du ressort fédéral – les kinésithérapeutes, les aides-soignants, les infirmiers, et cetera. Par contre, je ne me dédouane non plus de la responsabilité qui est la mienne à l'échelle régionale. C'est pour cela que j'évoquais le contact, notamment avec Mme la Ministre Tillieux, puisque les gardes-malades, aujourd'hui, n'ont pas de statut et il n'y a pas de liste d'actes qu'ils peuvent poser et qui est connue. Les aides familiales, il n'y a pas au sens strict une liste d'actes qui est aussi déterminée.

Ces deux derniers secteurs relèvent non pas là de l'art de guérir, mais de l'aide aux personnes qui là est clairement une compétence régionale et pas fédérale. J'ai juste voulu insister sur le fait que cette clarification attendue de tous les acteurs de la chaîne devra aussi impliquer une clarification du Fédéral nonobstant pour les aides aux personnes, les modifications ou clarifications statutaires attendues et sur lesquelles je compte travailler sans avoir aujourd'hui la possibilité de vous fixer un calendrier ferme et définitif.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Le dernier mot toujours à

l'assemblée, c'est formidable. J'apprécie vraiment.

(Rires)

J'entends bien, il y a vraiment cette question de calendrier qui fait que je reviendrai vers vous concernant notamment les gardes-malade, les aides familiales. Il y a vraiment l'aspect en termes de formation pour lequel, on doit vraiment être fortement attentifs, c'est la question de la confiance. Ces personnes qui sont des garde-malades, aide-familiales sont dans des situations où la confiance est énorme. Pourquoi ? Parce que l'on a face à soi des personnes en situation de grande dépendance, pour lesquelles on doit faire beaucoup d'actes, beaucoup de choses, en tant que garde-malade, aide familiale. Par rapport justement à notre spécificité wallonne de terre, d'ouverture, de tolérance, de bien vivre, finalement une région bienveillante, il y a quelque chose à développer là-dessus et je serai fortement attentive à le faire avec M. le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Que ce soit bien clair, pour les personnes qui bénéficient du BAP, qui est autorisé pour 5 ans, ce sera renouvelé. Pour les personnes qui en bénéficient pour l'instant, arrivé à échéance des cinq années, il y aura le renouvellement ou alors non, ce sera fini puisque l'on va vers l'extinction du système ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne sais pas si le renouvellement du BAP, au terme de 5 ans, se fait à chaque fois de manière automatique ou s'il se fait au terme d'une analyse. J'avoue que là, il faut que je clarifie pour vous donner une réponse qui soit fondée. Toujours est-il que la volonté, c'est que celles et ceux qui, aujourd'hui, bénéficient de ce BAP n'ont pas de crainte à avoir quant au bénéfice de celui-ci jusqu'à l'échéance de la période.

Mme Durenne (MR). - Jusqu'à l'échéance de la période, vous avez répondu à mes questions. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - Je redonne la présidence à Mme Kapompole et je la remercie pour sa confiance.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Merci, Madame Leal Lopez, pour votre présidence.

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ACCORDS DE COOPÉRATION POUR LE
TRANSFERT DES ALLOCATIONS
FAMILIALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les accords de coopération pour le transfert des allocations familiales ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, voilà un pan de vos compétences qui va prendre de l'importance au fil des ans, avec un budget énorme.

Comme nous le savons, avec la sixième réforme de l'État, la décision de régionaliser les allocations familiales a été prise. Nous sommes actuellement dans une phase transitoire, les systèmes régionaux devant être opérationnels pour le 1er janvier 2019.

La Wallonie avance dans la matière, l'AViQ a été mise en place et la décision a été prise de créer une caisse de paiement des prestations familiales séparée de l'OIP. Une étude sur le futur modèle d'allocations familiales a également été commandée à BDO, dont les résultats sont attendus pour juillet 2016, raison pour laquelle nous devrions normalement avoir un débat à la rentrée parlementaire de septembre à octobre.

En parallèle et afin de prendre rapidement des accords sur les différents thèmes qui doivent être abordés conjointement par les quatre entités fédérées, et de déterminer un champ d'application commun, un comité ad hoc Allocations familiales a été créé en février 2015.

Ces discussions devant normalement mener à un accord de coopération entre les entités fédérées, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous informer sur l'avancée de ces travaux ? Quels sont les principaux objectifs de ce comité ? De quelle manière avancent les discussions ?

Considérant qu'il s'agit d'un défi fondamental que notre Région doit relever pour 2019, je vous remercie, Monsieur le Ministre, des réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, depuis un an, un comité ad hoc – c'est son nom – Allocations familiales a été mis sur pied. Il se compose de représentants des ministres de tutelle et des

ministres-présidents des quatre entités ainsi que de la ministre fédérale et du Premier ministre fédéral de la Santé. Ce comité se réunit mensuellement pour travailler sur la gestion de la période transitoire et la construction de l'avenir. Les six ministres compétents en matière d'allocations familiales se sont, par ailleurs, réunis le 30 novembre 2015 pour faire la liste des priorités et le point sur l'avancement des différentes thématiques.

Certains protocoles de collaboration ou accords de coopération sont nécessaires pour la gestion de la période transitoire. C'est le cas de trois protocoles déjà signés : l'un pour la gestion administrative et les critères de rattachement des dossiers aux entités ; un deuxième pour les matières budgétaires et un troisième conclu dans le cadre de la fusion des deux caisses publiques, l'ORPSS et FAMIFED.

Trois accords de coopérations relatifs à des modifications réglementaires ont été approuvés en Comité de concertation et sont en cours de signature. Vous n'êtes pas sans savoir que durant la période transitoire, toute modification réglementaire, ayant un impact sur les droits ou les paiements, est considérée comme portant sur un élément essentiel et ne peut être réalisée qu'avec un accord de coopération.

En ce qui concerne la préparation de la reprise de la compétence, les entités doivent examiner différentes matières, telles que le transfert du personnel et des bâtiments, la centralisation des informations, l'échange des données, la transition des opérateurs, le champ d'application personnel des réglementations des entités et le rôle des entités dans le contexte international.

Des groupes de travail techniques se sont déjà réunis, à plusieurs reprises, pour traiter du transfert du personnel, de la centralisation des informations et des échanges de données. Les travaux sur le champ d'application personnel des réglementations débuteront après l'été. La tâche est immense, les processus complexes et les enjeux fondamentaux.

Les accords de coopération ne peuvent pas être conclus rapidement et à la légère. Rassurez-vous, Monsieur le Député, les travaux sont bien en cours et je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour répondre à toutes les questions qui doivent trouver une réponse avant la reprise complète de la compétence par les entités.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - C'est extrêmement court. Merci à M. le Ministre de m'avoir donné un aperçu des avancées qu'il y a pour la reprise complète de cette compétence extrêmement importante, sachant que cela concerne un certain nombre de Wallons et de Wallonnes.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
FONCTIONNEMENT DES BUREAUX
RÉGIONAUX DE L'AViQ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le fonctionnement des bureaux régionaux de l'AViQ ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, ma question est issue de nombreuses auditions que j'ai effectuées dernièrement dans le cadre d'un travail sur la grande dépendance.

Il appert qu'en ce qui concerne la politique de la personne handicapée, la Région wallonne compte actuellement sept bureaux régionaux. Chaque bureau comprend une cellule d'accueil, chargée d'informer, de conseiller et d'orienter les demandeurs domiciliés sur le territoire de leur compétence, à propos des possibilités d'intervention de l'agence.

Des équipes pluridisciplinaires et spécialisées, comprenant des médecins, des psychologues, des assistants sociaux, des ergothérapeutes, des agents d'intégration professionnelle et des agents administratifs, gèrent l'analyse des demandes d'intervention spécifiques à l'agence, examinent leur admissibilité et leur opportunité, et également vérifient les critères d'intervention et recueillent des avis.

Le bureau régional a également la mission d'évaluer les besoins de la personne ayant un handicap, d'apprécier la pertinence d'une action ou d'une intervention et de proposer des réorientations éventuelles ainsi que d'évaluer les actions.

Enfin, les bureaux régionaux sont composés d'agents qui assurent le remboursement de prestations en aide matérielle et en emploi-formation.

Sur papier, Monsieur le Ministre, voici donc les tâches assignées aux bureaux régionaux. Reste que, malheureusement, dans les faits, des dysfonctionnements semblent trop souvent constatés.

J'en ai moi-même fait l'expérience puisque j'ai tenté d'appeler deux bureaux régionaux, sans succès. On me dit que les bureaux régionaux crouleraient sous les tâches administratives, ce qui les empêcherait souvent de rendre correctement les services pour lesquels ils ont pourtant été constitués.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si vous me rejoignez sur ces constats ? Dans l'affirmative et, vu

la nécessité de l'équité de traitement des demandes dans les sept bureaux régionaux, ne conviendrait-il pas alors de réaliser rapidement une évaluation du service rendu par les bureaux régionaux, afin d'envisager par la suite, le cas échéant, une réforme de ceux-ci ?

Je vous remercie d'avance pour les compléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'accessibilité des bureaux régionaux, la nécessaire équité de traitement des demandes et surtout de l'accès équitable aux prestations font effectivement partie de mes préoccupations.

L'accueil téléphonique des bureaux régionaux de l'AViQ est une porte d'entrée importante des demandes des usagers et des familles. De ce fait une information et une réponse de qualité doivent pouvoir leur être données. Vu les flux d'appels téléphoniques, il arrive malheureusement que certaines tentatives de connexion téléphonique restent sans réponse ou dans la file d'attente pendant un temps certain, un certain temps et un temps souvent inacceptable. C'est pourquoi il a été décidé de créer une cellule d'accueil « Première information téléphonique » pour l'ensemble des bureaux régionaux qui sera opérationnelle, au 1er juin 2016, pour deux bureaux régionaux pilotes, celui de Mons et celui de Charleroi. Afin d'optimiser son fonctionnement et de garantir une équité dans la qualité des réponses, cette nouvelle cellule dépendra de la coordination des bureaux régionaux, située à l'administration centrale.

Les objectifs de cette cellule sont :

- fournir aux personnes qui téléphonent sur la ligne générale du bureau régional, déviées vers cette cellule, soit une information immédiate et de qualité qui répond à leurs questions soit un relai approprié auprès des collègues, en direct vers le numéro vert ou par mail, auprès des collègues des bureaux régionaux ;
- de permettre aux bureaux régionaux de concentrer leurs efforts sur l'accueil physique des usagers et l'analyse de leurs besoins ;
- professionnaliser et harmoniser l'accueil téléphonique des bureaux régionaux ;
- réaliser des économies d'échelle qui se traduisent en termes d'accroissement de la qualité de services rendus aux usagers, leur famille et les professionnels ;
- et améliorer l'image générale de l'agence grâce à une accessibilité optimale.

D'autre part, des réformes de simplification administrative, ayant pour objet d'être au plus près des besoins et des personnes en situation de handicap, afin

de rechercher avec elles des réponses individuelles, efficaces et les plus intégrées possible, sont actuellement mises en place dans les bureaux régionaux. Ces nouvelles approches résultent d'une évolution importante de la manière de percevoir l'usager et ses besoins et nécessitent l'accompagnement des travailleurs de terrain ainsi que leur formation continuée pour garantir une équité de traitement entre tous les citoyens.

La réforme des bureaux régionaux est donc bien en cours mais nécessite encore du temps et des ajustements. Pour accélérer le processus et aller au bout de la réforme, il entre dans mes intentions de commanditer une étude pour faire des recommandations, afin d'améliorer encore et davantage la qualité du service.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les compléments d'information et de me rendre compte qu'il y a une réforme des bureaux régionaux qui est en cours et qu'il y aura une étude qui sera commanditée, je pense qu'elle est plus que nécessaire. Pour avoir entendu les acteurs de terrain, ce qu'ils ont dit, que ce soit la LUSS, l'AViQ également, donc, que les acteurs de terrain reviennent tous au même point. L'AViQ elle-même reconnaît – puisque j'ai auditionné aussi Mme Baudine et cinq représentants de l'AViQ – qu'effectivement, il y a un travail à faire. Je sais qu'il y a un changement ; vous avez parlé tout à l'heure d'enveloppes, qu'il faut tout englobe mais, finalement, ce qui compte, c'est de ne pas diluer l'information, de ne pas trop décentraliser non plus. Il y a donc un travail à faire et je pense me rendre tout prochainement dans deux bureaux régionaux pour rencontrer le personnel et discuter du fond, de leur travail, de leurs missions.

Parce que l'on peut faire une recommandation d'une étude mais l'évaluation doit être faite aussi à partir du travail des agents, parce que ce sont des agents qui sont vraiment interpellés par leur mission. Je ne dis pas qu'ils ne font pas bien leur travail mais il fait voir où cela coïncide, relever les obstacles et, là, pouvoir les améliorer.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONCURRENCE CROISSANTE DE CELLMADE
SUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la concurrence croissante de Cellmade sur les entreprises de travail adapté ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, on parlait de dumping social, hier, dans une commission chez M. Lacroix ; là, je crois que l'on va reparler de dumping mais à un autre niveau.

Monsieur le Ministre, en janvier dernier, j'étais déjà venu sur le sujet et je vous interrogeais sur les difficultés du secteur des ETA relatives à la concurrence croissante qu'ils connaissent avec le travail pénitentiaire.

Vous confirmiez que, malgré les courriers adressés au ministre de la Justice, fin 2015, en vue de relancer la négociation d'une convention entre le secteur des ETA et celui du travail pénitentiaire, vous n'aviez reçu, à cette époque, aucune réponse.

Aujourd'hui, je reviens vers vous, suite à un nouveau cri d'alarme du secteur. Alors que la Chambre du commerce souhaitait organiser une rencontre entre Cellmade et des entreprises – le 11 avril à Lantin – les responsables ont décidé d'annuler la réunion, suite aux arguments apportés par le secteur des ETA, qui tendent à démontrer la concurrence malsaine entre les travailleurs.

Mon but n'est pas de dénoncer le travail des prisonniers, qui représente un outil important de réinsertion mais il n'y a rien à faire, il y a un problème. Je souhaite vraiment attirer votre attention sur le dumping créé entre deux secteurs à vocation sociale.

Selon certains responsables des ETA, le tarif horaire appliqué par Cellmade s'élèverait à cinq euros. En ce qui concerne le travail des prisonniers, 5 euros de l'heure, et pour sa part, le prisonnier n'en touche que 1,5 euro. Ce qui expliquerait le recours de plus en plus important des entreprises pour cette main-d'œuvre bon marché. J'ai eu l'occasion, entre autres, de voir une émission à la télévision, où un journaliste interrogeait un chef d'entreprise qui disait être très heureux d'avoir, maintenant, recours au travail des prisonniers, alors qu'avant, il avait plutôt recours au travail des ETA, parce que le tarif horaire était nettement moins important.

Il faut savoir aussi qu'en ce qui concerne les entreprises de travail adapté, ce sont des entreprises où le travail aura un statut social et une sécurité d'emploi garantie par un contrat de travail, avec un niveau de salaire garanti. Ils sont donc régulièrement engagés sous statut d'un contrat de travail à durée indéterminée, avec des conditions de travail qui ont un certain prix, parce que ce sont des postes qui sont adaptés à l'individu.

Tout cela fait que cette concurrence avec le milieu pénitentiaire devient insoutenable pour eux, d'autant plus que – vous le savez, Monsieur le Ministre – au niveau des ETA, ils ont été extrêmement sensibles à la crise économique et un certain nombre d'entreprises soit ont disparu soit ont dû fusionner parce qu'elles ne tenaient plus le coup.

Ce sont donc des entreprises qui méritent toute l'attention de la puissance publique, entre autres, d'être protégées, parce que c'est un vecteur social très important.

Depuis janvier dernier, Monsieur le Ministre, avez-vous repris contact avec M. le Ministre de la Justice afin de solutionner le problème ?

Envisagez-vous de renégocier une convention, telle que celle qui avait été signée en 2011 et qui permettait une collaboration entre les deux secteurs ?

Avez-vous reçu le secteur des ETA et des responsables de la cellule en charge du travail pénitentiaire ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, voilà l'essentiel, dès lors, de mes réponses. Le service central de la régie du travail pénitentiaire s'occupe de la mise au travail des détenus dans des ateliers au sein de la prison.

En effet, tout condamné correctionnel et criminel peut être mis au travail dans le but de contribuer à sa rééducation et à son reclassement professionnel et promouvoir également sa formation professionnelle. La finalité de cette mise au travail est donc d'ordre social, avec, pour objectif premier, de faciliter la réinsertion des détenus dans la société.

S'il importe de permettre à chacun de s'intégrer dans la société par le travail, il faut que la concurrence développée soit saine. Les entreprises de travail adapté et les prisons doivent être en capacité, même s'ils sont sur les mêmes marchés, notamment celui de la manutention simple, de lutter de manière égale et être jugées sur la qualité de leur travail.

La convention de 2001, dans laquelle chacun reconnaissant que le travail est un vecteur d'intégration et/ou de réintégration dans la société, tout aussi utile pour les travailleurs handicapés que pour les détenus, prévoyait les modalités d'une collaboration rapprochée entre les deux secteurs. Cette convention a été dénoncée auprès de l'Auditorat du travail du conseil de la concurrence belge.

J'ai donc effectivement, comme je l'avais promis, réinterpellé M. le Ministre de la Justice, M. Koen Geens, qui m'a confirmé qu'il était d'accord qu'une réunion entre les Fédérations d'entreprises de travail adapté et la régie pénitentiaire soit organisée, tout en m'assurant que l'état d'esprit de la convention restait la ligne de conduite appliquée.

Une première réunion de préparation sera organisée dans les semaines qui viennent, au sein de mon cabinet,

avec l'EWETA – L'Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté – et puis, ensemble alors, nous irons rencontrer les responsables de la régie pénitentiaire, afin d'envisager avec eux toutes les pistes possibles, pour que la cohabitation sur des mêmes marchés puisse se faire de manière correcte.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci, Monsieur le Ministre pour vos réponses. Je pense vraiment que là, maintenant, nous sommes plutôt dans l'urgence d'une rencontre ; nous sommes dans l'urgence de solutionner le problème ; et sur l'impression de M. le Ministre Koen Geens, sur le fait que, même si la convention a été dénoncée, la philosophie de la convention perdure, je ne pense pas que ce soit l'avis du secteur. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'il lance un cri d'alarme ; c'est pour cela que le secteur dit toute sa détresse face à cela.

Je vous engage donc, Monsieur le Ministre, à vraiment prendre le problème à bras le corps, car c'est un problème extrêmement important pour les milliers de travailleurs, qui sont en situation de handicap.

Pour toutes ces personnes-là, je pense qu'il est très important qu'on puisse leur apporter les réponses à leurs demandes et que l'on puisse les rassurer en tous cas sur leur avenir. Ce n'est pas simple de vivre des situations de handicap et, si en plus de cela, il y a une pression qui se met sur les épaules de ces personnes, déjà fragilisées, je pense que nous n'aurons pas atteint notre objectif.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN SITUATION D'URGENCE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'hébergement des personnes handicapées en situation d'urgence ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, on sent naître certaines inquiétudes chez les responsables d'institutions pour personnes handicapées concernant le sort réservé aux personnes en situation d'urgence.

À la source de ces craintes, il semblerait que plusieurs demandes d'aide, financées par des conventions personnalisées n'auraient pas reçu de réponses positives, vu la possibilité de financement pour 2016, et ce, malgré le respect des critères établis.

Lorsqu'au mois de mars, les bénéficiaires potentiels

reçoivent ce type de réponse, il est compréhensible qu'ils redoutent le pire pour le restant de l'année. L'année dernière, afin de répondre à un maximum de demandes, vous aviez dégagé des moyens complémentaires pour augmenter le budget de l'AWIPH.

Quand est-il pour cette année ? Confirmez les difficultés de financement des situations d'urgence en 2016 ? Dans l'affirmative, quelle réponse pourra-t-on apporter aux cas d'urgence qui surviendront ?

Pour les premiers mois de 2016, combien de demandes n'ont pas pu être satisfaites ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la cellule chargée du suivi des personnes prioritaires a débuté l'année 2016, avec 123 demandes de personnes en situation d'urgence pour qui une solution s'avère plus que nécessaire. Il s'agit pour la majorité de situations déjà connues de la cellule et déjà suivies depuis minimum fin 2015.

Pour ces situations, les agents de la cellule recherchent d'abord des solutions de prises en charge, au sein des places agréées et subventionnées de service, puis tentent de trouver des solutions alternatives comme le Répit, le court séjour, les hospitalisations, bref des recherches qui se font tous azimuts.

En date du 21 avril, 51 situations urgentes, parmi ces 123, ont pu être résolues grâce au mécanisme de place nominative. Il faut préciser sur ces 51 solutions trouvées, 7 le sont à titre transitoire, en attendant qu'une solution plus pérenne se dégage. Il s'agit de subvention particulière, limitée dans le temps et pour la plupart au sein des services d'accompagnement qui interviennent au domicile de la personne pour aider la famille au quotidien.

Ces solutions ont pu être dégagées grâce à des moyens budgétaires récupérés dans le budget dédié à cette politique, et ce, par des sorties de personnes bénéficiant de ce type de convention au sein de service, des décès, des fins de prises en charge mais aussi de par l'opérationnalisation d'un cofinancement sur certaines situations avec l'Aide à la jeunesse. C'est donc au compte-gouttes et, suivant les arbitrages, que de nouveaux agréments et conventions nominatives se créent de par cette récupération de moyens, et ce, dans l'attente de l'ajustement budgétaire.

En effet, j'ai donné instruction à l'AViQ, au regard de l'analyse de ses ressources, de dégager 3 millions d'euros supplémentaires, afin qu'ils soient affectés à cette prise en charge, de sorte que l'on puisse résoudre alors, en ayant les financements ad hoc, les sollicitations urgentes pour lesquelles il n'y avait pas encore eu, aujourd'hui, d'allocations budgétaires.

Pour ces situations, un travail de soutien des familles est donc en place ainsi que la recherche de solutions au sein des places agréées et subventionnées des services et toutes les autres pistes alternatives bien entendu.

Ce sont donc des situations urgentes délicates pour lesquelles d'ailleurs, en ajoutant les 3 millions d'euros de cette année 2016, j'aurai pu, depuis ma prise de mandat, augmenter de 25 % les crédits, qui doivent être des crédits, je le rappelle, structurels. Ce n'est pas du *one shot*, puisqu'on ne peut pas dire, une fois le 31 décembre écoulé, c'est terminé votre prise en charge s'arrête. Donc, en 2014, quand j'ai pris mes fonctions, il y avait 19 millions d'euros, on est à 25 millions d'euros, maintenant, et dans le contexte que l'on connaît de rareté de deniers publics, peu sont les postes qui ont connus une telle augmentation, donc c'est vraiment un souci majeur pour ce qui me concerne.

N'ayant pas encore la capacité de faire pleurer les billets, il faut que l'on soit créatifs et innovants. Donc, c'est en ce sens qu'aujourd'hui des solutions additionnelles pourront être trouvées pour plusieurs dizaines de ces cas en attente urgente de prise en charge.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je remercie, Monsieur le Ministre. J'espère qu'on aura autant de chance que l'année dernière et on va croiser les doigts pour l'ajustement budgétaire.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues pour l'organisation de vos travaux et de vos agendas, je vous propose de continuer jusqu'à la fin parce que je vois quand même le nombre de questions nous permet encore d'en terminer, de ne pas faire notre pause de midi et donc cela nous permettra de clôturer plus tôt les travaux de la commission.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AIDES MÉNAGÈRES SOCIALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides ménagères sociales ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Merci Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, en décembre dernier, avec votre

collègue, ministre de l'Emploi, vous présentiez un plan commun, visant à requalifier les aides ménagères. Selon ce plan, les aides ménagères qui étaient toujours dans le système des titres-services deviendraient, après avoir suivi une formation, soit des aides ménagères sociales soit des aides familiales.

Un glissement qui se ferait sur base volontaire. Ce plan vise à pérenniser l'emploi puisque 1 000 emplois devraient être confortés et à renforcer la sécurité et le service aux aînés en Wallonie. Aujourd'hui, quelques mois après l'annonce de ce plan, où en est-on ? Combien d'aides ménagères ont choisi de suivre la formation ? Combien seront des aides familiales ? Comment est-ce reçu auprès du secteur des aides familiales ?

Enfin récemment une étude révélait la grande précarité des aides ménagères. Elle pointait également le manque d'opportunité de carrière et d'évolution pour ces dernières. Selon les chercheurs le manque de formation en était clairement la cause. Le plan pourra-t-il, selon vous, y remédier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Députée. Vous étiez effectivement plusieurs à m'interpeller, en novembre, sur ce projet de reconversion des aides ménagères qui était financé par le système de titres-services et exercé au sein des Services d'aides aux familles et aux aînés, le fameux SAFA, projet que nous avons présenté au Gouvernement avec ma collègue en charge de l'Emploi, Mme Tilleux.

Je précise bien que le projet concerne les aides ménagères exerçant au sein des SAFA, pas l'ensemble des aides ménagères financées par le système des titres-services. C'est suite à de nombreuses interpellations des fédérations d'employeurs, sur la viabilité et l'adéquation de ce système dans le cadre de l'aide aux personnes fragilisées, que nous avons construit la réflexion et abouti à ce projet. Les interlocuteurs sociaux, syndicats et employeurs, ont été pleinement associés tout au long du processus. Ils s'en sont d'ailleurs ouvertement félicités, lors de l'annonce, et ils resteront bien entendu des interlocuteurs associés.

Le basculement s'est bien opéré, au 1er janvier dernier, comme nous étions engagés et pour accompagner le processus au mieux, des rencontres quasi mensuelles se font avec les fédérations et les syndicats ainsi que nos deux cabinets.

Cela permet de résoudre, au fur et à mesure, les différents cas particuliers qui n'ont évidemment pas manqué de se présenter. Les chiffres annoncés, à l'époque, étaient de 1 000 emplois concernés pour 640 équivalents temps plein.

Après quelques mois, je peux vous confirmer que l'ensemble des travailleuses a décidé de basculer en aides ménagères sociales, à l'exception de quelques personnes qui exerçaient exclusivement dans des ateliers de repassage.

En ce qui concerne la formation d'aide familiale, voici les chiffres que vous me demandez. Il y a déjà 41 personnes pour 26 équivalents temps plein à peu près qui suivent la formation, répartie en deux sites Courcelles et Namur, et cette formation est organisée sur deux ans.

Une formation va démarrer, au 1er septembre, et concerne 165 candidats pour un peu plus de 100 équivalents temps plein et des formations ultérieures seront encore prévues en fonction des demandes. Ces formations s'organisent, grâce à une convention de collaboration en matière d'insertion socioprofessionnelle, signée entre les ministres de l'Emploi et de la Promotion sociale. Les modules, donnant accès à la qualification d'aide familiale, permettront aux travailleurs d'accéder à une mobilité professionnelle et aux avantages sociaux afférents à leur nouvelle fonction.

Ce projet ne prétend pas tout résoudre ni être une réponse à l'ensemble des difficultés soulevées par l'étude que vous mentionnez mais elle a au moins le mérite de renforcer un millier d'emplois, de clarifier les périmètres d'activités entre le secteur des titres-services et celui de l'aide aux personnes fragiles et de renforcer également les services d'aides aux familles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je ne peux que remercier M. le Ministre pour la qualité de sa réponse et pour les éléments apportés. Je voulais encore que l'on distingue bien la formation d'aide ménagère et d'aide familiale, comme on le disait tout à l'heure, par rapport à l'image, à leur carrière et à leur salaire aussi. Je reprendrai les paroles de ma collègue tout à l'heure « la Wallonie a ses spécificités » et je pense qu'il faut vraiment les mettre en valeur.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SITUATION DE LA MAISON PLURIELLE À CHARLEROI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation de la Maison Plurielle à Charleroi ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa

question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous le savez, la Maison Plurielle de Charleroi est dans la tourmente. Elle traite les problématiques de violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles, des mutilations génitales féminines, des mariages forcés et des problématiques relatives aux crimes d'honneur. Elle le fait à travers le suivi des victimes, la formation des professionnels et un travail de prévention et sensibilisation auprès d'un large public. Tous ces enjeux sont inscrits dans le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences de genre.

Le suivi des victimes n'est pas un axe parmi d'autres de cette maison, mais la raison d'être de tout les autres et le fondement même de l'ASBL. Cependant, faute de soutiens structurels, l'association lutte depuis plusieurs mois pour sa survie. Elle vient d'apprendre de manière brutale qu'elle devra fermer ses portes en 2017 sur décision de la majorité communale de Charleroi.

Vous aviez manifesté votre soutien à cette ASBL en tant que pouvoir subsidiant. Interpellé par les mouvements associatifs féminins, vous aviez notamment rappelé que vous aviez majoré de 5 000 euros la subvention pour 2016, la passant ainsi de 25 000 à 30 000 euros. C'est évidemment une très bonne chose. Alors que la concertation avait lieu – puisque j'ai interrogé Mme la Ministre Simonis de la même manière, vous étiez en discussion de manière concertée – apparaît de manière brutale la décision annoncée lundi, il y a 15 jours, de fermeture pour 2017 en décidant aussi d'orienter les victimes vers le Centre d'aide aux victimes.

On le sait, les centres d'aide aux victimes font un travail tout à fait intéressant. Je ne veux absolument pas minoriser leur travail, mais ils font un accueil de victimes relativement généraliste pour tous types de violences. Or, ici on a une expertise acquise, on a une qualité du travail fourni et on a aussi l'enjeu de répondre à des besoins importants, sans cesse croissants, dans la prise en charge des victimes. Rien que cela serait une raison suffisante pour préserver l'existence de cette ASBL et en assurer la pérennité.

Alors que la concertation entre les différentes sources de financement et un souci notamment vient de là, la difficulté notamment de trésorerie dans l'accès au financement en provenance du Fédéral et transitant par la ville, cette concertation était en cours. L'annonce de la fermeture prévue n'est-elle pas un coup de force ou en tout cas une volonté peut-être de se débarrasser de la part d'un des niveaux de pouvoir du financement de la maison et de la reporter sur la Région et la Fédération ? Vu l'actualité des faits par rapport au dépôt de ma question, il y a des éléments nouveaux, mais j'imagine qu'averti de cette situation comme vous avez dû l'être, vous avez déjà pu entrer en contact avec les différentes instances avec lesquelles d'ailleurs vous étiez en

concertation et évidemment avec la Maison Plurielle, avec son CA et ses administratrices.

Quelles seraient les solutions envisageables pour préserver l'existence de cette structure d'accueil puisque le nombre de lieux d'accueil fait encore défaut au regard du nombre de victimes ? Quelles seraient les pistes pour préserver l'existence de cet espace de prise en charge ? C'est d'ailleurs une obligation légale au regard de la convention du Conseil de l'Europe de 2011 ratifiée par la Belgique et oblige la Belgique à offrir l'accueil aux victimes dans une répartition géographique adéquate. La zone de Charleroi n'est pas couverte par une autre structure. Monsieur le Ministre, qu'avez-vous pu envisager dans le cadre de la concertation en cours ou d'autres concertations ? Comment la pérennité de cette Maison Plurielle pourra-t-elle être assurée ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai effectivement été averti de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la Maison Plurielle. J'ai immédiatement réagi pour garantir à cette association un soutien à mon niveau. En effet, j'ai accordé à la Maison Plurielle une subvention facultative pour 2016 d'un montant de 30 000 euros, soit un montant un peu plus élevé qu'en 2015 quand la subvention s'élevait à 25 000 euros.

Les procédures sont en cours pour le versement de la première tranche de la subvention. De plus, mon administration a procédé à la vérification du dossier justificatif de la subvention 2015 en priorité. Le solde de la subvention d'un montant de 7 500 euros a pu être versé via une procédure d'urgence au début du mois d'avril.

Sachez que la Maison Plurielle bénéficie également de subventions wallonnes via des points APE qui lui ont été accordées pour un équivalent temps plein et demi.

Un comité d'accompagnement de la Maison Plurielle s'est tenu avec mon cabinet et mon administration le 20 avril dernier, il y a quelques jours à peine, ce qui a permis de faire le point sur la situation. Mes services ont fait état des efforts réalisés pour effectuer les versements dans les délais les plus courts. Ils ont aussi exposé à l'association différentes nouvelles pistes de financement à explorer sur la base des activités particulièrement intéressantes qu'elles mènent. Le but serait en effet de suppléer à l'arrêt d'une subvention de 90 000 euros que l'association redoute de la part de la Ville de Charleroi à partir de 2017.

Quoi qu'il en soit, je me permettrai d'adresser un courrier au collège communal de la Ville de Charleroi de façon à les sensibiliser à cette perspective inquiétante puisque, incontestablement, je le redis, ils font un travail

de qualité et extrêmement indispensable à la lumière des cas vécus et accompagnés.

En effet, je suis convaincu de la nécessité de préserver l'existence de services spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences envers les femmes et les autres partenaires, telle que la Maison Plurielle. Il n'y a déjà pas assez de ce type de service et d'association mobilisée. Comment pourrait-on considérer demain qu'il faille en plus en réduire la voilure ?

D'ailleurs, c'est pour cela que la Wallonie s'était engagée et s'est toujours engagée, dans le cadre du Plan intrafrancophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales et du Plan d'action nationale 2015-2019 de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre, à rédiger un décret pour pérenniser les services ambulatoires spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan intrafrancophone 2015-2019, des réunions de concertation entre les trois entités francophones ont lieu de manière régulière. La prochaine est d'ailleurs prévue la semaine prochaine, le 3 mai. Nous ne manquerons d'ailleurs pas d'aborder la situation de la Maison Plurielle lors de cette réunion avec le cabinet de la ministre de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La Ville de Charleroi, dans son conseil communal, pas plus tard qu'hier soir, a pris la décision d'octroyer les subsides pour 2016, mais laisse complètement planer le doute pour la suite. Il sera très important que l'ensemble des parties prenantes soit autour de la table pour assurer la pérennité de cette structure. Comme vous l'avez dit, cela rentre à la fois dans le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences de genre, mais aussi dans les obligations légales de la Belgique. Il y a des responsabilités multiples, partagées et notamment du Fédéral puisque des transferts de fonds venaient notamment par ce biais.

Je vous remercie de votre attention et soyez assuré que les mouvements de femmes sont particulièrement interpellés par ces nouvelles et resteront sur la balle pour mobiliser tant les élus communaux de la Ville de Charleroi que les différents ministres sur ce grave risque pour la Maison Plurielle.

(Mme Bonni, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'inclusion sociale des personnes âgées ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, j'ai évoqué tout à l'heure l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap et notamment de grande dépendance. Ici, je voudrais plutôt évoquer la situation des personnes âgées. En effet, j'ai eu l'occasion d'aller visiter une maison de retraite et de soins ouverte à Quaregnon – il faut savoir que je viens de Quaregnon, en plus. Elle a ouvert ses portes en janvier 2016 et il est vrai qu'avec des collègues, j'ai vraiment pris plaisir à visiter ces lieux parce que l'on a pu apprécier la bonne organisation de la structure, la modernité et la convivialité, un espace de lumière, une qualité de soins, toute une série d'éléments qui m'ont poussée à en savoir plus sur la façon dont le projet est né.

Il faut savoir que l'équipe de cette maison de repos a véritablement utilisé les méthodes que nous préconisons au niveau wallon en matière d'innovation et de créativité, à savoir élaborer sur la base d'une question très simple : quelle est la maison de retraite idéale, quel est l'endroit dans lequel je voudrais vieillir en paix ?

Même si on parle énormément d'autonomie et de maintien à domicile des personnes âgées, des situations nécessitent véritablement une prise en charge et surtout un passage en maison de repos, qui peut être plus ou moins long, mais en tout cas c'est un élément qui doit se développer aussi, avec les difficultés que l'on connaît en Wallonie. Une méthodologie est utilisée par l'équipe, à savoir mettre toutes les personnes autour de la table, pas donner un cahier spécial des charges à un architecte et le laisser développer sa maison de repos idéale, mais véritablement avoir autour de la table le personnel soignant, les familles, les personnes âgées, toutes les personnes actives, en lien avec cette maison de repos. Je pense, par exemple, aux services sociaux du CPAS de Quaregnon.

Le résultat de ce travail qui sortait pour moi des sentiers battus par rapport à ce que j'avais pu connaître par ailleurs, c'est à la fois une institution publique qui réalise un travail de qualité et un travail adapté surtout à l'évolution de la société et aux besoins.

Comme c'est l'occasion de faire un petit cocorico, je

m'interroge sur les autres exemples wallons en la matière. C'est important de les mettre en évidence, même si l'on sait que le nombre de places est limité et qu'après ce moment, on fait de la publicité, forcément, il y a, comme qui dirait, un appel d'air. Cela peut générer la frustration. En même temps, je trouve tellement important de mettre en évidence les bonnes pratiques.

Y a-t-il également d'autres projets comme celui-là, en Région wallonne, dans d'autres sous-régions, des projets pilotes ? Surtout, après, comment diffuser ces bonnes pratiques ? Comment mettre en évidence autrement que dans la presse locale, mais vraiment pour contribuer à l'image de marque de la Wallonie en matière de santé et d'intégration des personnes âgées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question.

Loin de moi l'envie, ni même la volonté de tempérer votre enthousiasme, votre cocorico, mais je dois reconnaître que les éléments que vous mettez en exergue – je vais y revenir – ne font pas exception et ne sont pas une spécificité de la maison de Quaregnon que vous avez visitée, qui s'est fixée comme objectif prétendument spécifique de créer une maison de repos dans laquelle nous aimerions séjourner. Vous faites référence à l'existence d'un projet de vie au sein de cette institution comme un projet innovant. Cela l'est probablement, mais je rappelle que c'est aussi tout simplement une norme obligatoire à laquelle chaque établissement doit répondre pour pouvoir obtenir le titre de fonctionnement que je leur délivre.

Le point 10 de l'article 359 du Code wallon de l'action sociale et de la santé mentionne : « l'obligation d'un projet de vie de l'établissement et de sa mise en œuvre en réponse aux besoins des résidents, afin de leur assurer un bien-être optimal et de maintenir leur autonomie ». Ce projet de vie doit comprendre des dispositions relatives à l'accueil des résidents, à leur séjour, leur permettant de retrouver un cadre de vie aussi proche que possible de leur cadre familial, à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie, à l'organisation du travail en équipe, mais également à la participation des résidents, à la vie de la maison de repos, chacun selon ses aptitudes, en vue de favoriser le dialogue, d'accueillir les suggestions, d'évaluer en équipe, la réalisation des objectifs contenus dans le projet de vie institutionnel et d'offrir aussi les activités rencontrant les attentes de chacun.

Selon les données récoltées pour la réalisation du rapport bisannuel des établissements d'accueil et d'hébergement des aînés, portant sur l'année 2014, rédigées par mon administration et publiées dans les prochaines semaines, les projets de vie sont dans

l'ensemble mieux connu du personnel, 94 % que des résidents, de leur famille et des autres personnes concernées, les bénévoles ou les proches. Là, on est à 83 %.

Cependant, force est de constater que dans certaines institutions, le projet de vie institutionnel reste un papier uniquement nécessaire à l'octroi d'un titre de fonctionnement, souvent un copié-collé d'ailleurs de modèles types trouvés sur internet. Pourtant, ce dernier est essentiel et permet de fixer les grandes orientations de la maison de repos et de définir les spécificités qui marquent sa différence avec d'autres maisons. Il est nécessaire, pour déterminer les valeurs phares de la direction et les équipes d'encadrement, donnant ainsi un sens aux pratiques des membres du personnel. D'ailleurs, personne n'imaginerait aller confier ses enfants dans une école qui n'a pas de projet pédagogique, pas plus que nous n'imaginerions aller mettre nos enfants dans des mouvements de jeunesse qui n'ont pas eux-mêmes un fil conducteur dans le projet qu'ils souhaitent mener.

Le projet de vie élaboré à partir des particularités de chaque établissement doit également être considéré comme le support à une autoévaluation que les structures devraient toutes réaliser.

Vous mentionnez le plaisir que vous avez eu à visiter cette nouvelle structure. Vous citez certains points bien spécifiques.

J'aimerais votre attention sur le fait que ces points font partie intégrante de la liste des articles de l'annexe 120 du CWASS, que les huit inspecteurs de la direction des aînés vérifient au quotidien dans l'ensemble des maisons de repos du territoire wallon.

La luminosité des chambres et des pièces communes, la qualité des soins via la bonne tenue du dossier individuel des résidents, la bonne gestion et l'entretien du bâtiment, la mise en place de moments de rencontre avec les résidents, l'existence et l'application du projet de vie de l'établissement, notamment les volets...

L'existence et l'application d'un projet de vie de l'établissement, notamment les volets citoyens et sociaux sont quelques-unes des normes auquel tout lieu d'hébergement pour aînés doit répondre.

La maison de repos de Quaregnon est une nouvelle structure ayant un projet de vie bien spécifique et réfléchi en fonction des besoins des aînés qu'elle accueille. Il existe d'autres structures fonctionnant depuis plusieurs années et qui remettent en question régulièrement leur projet de vie institutionnelle afin que ce dernier soit en accord avec les valeurs des professionnels actifs au sein de la structure, mais aussi les valeurs des résidents.

Je ne peux me permettre de citer d'autres noms, car

ma liste alors ne serait par nature pas exhaustive et j'en vexerais plus d'un. Il est de ma mission en tant que membre du Gouvernement wallon de mettre en avant une politique globale et non individuelle, mais en tout cas, ce qui me rend heureux, c'est d'entendre la satisfaction que vous avez eue de découvrir cette institution qui, je n'en doute pas, sera certainement source d'inspiration pour beaucoup d'autres. Si son projet de vie est à ce point spécifique, il est à parier que beaucoup de directions un peu fainéantes qui jusqu'à présent ne font que des copiés-collés sur internet pourraient s'inspirer alors du projet de vie institutionnel de votre de maison de Quaregnon.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre.

En effet, comme il l'a dit, c'est une chose d'avoir un projet de vie qui tienne déjà la route sur papier et qui ne soit pas uniquement un copié-collé, c'est autre chose de pouvoir vivre au quotidien et de ressentir – je dirais – dans le quotidien le bien-être des résidents. Pour ma part, c'est ce qui s'est passé.

Je voudrais aussi dire qu'en dehors de l'aspect norme obligatoire, c'est évident, votre connaissance du dossier le prouve, toute une série d'éléments doivent être rencontrés. C'est une question aussi d'agrément évidemment.

À côté de cela, il y a aussi une méthodologie propre. Ce qui est intéressant par rapport au résultat auquel l'équipe a abouti à cet endroit-là, c'est vraiment une question de méthodologie qui s'est basée, comme je vous l'ai dit, sur des concepts importants : cocréation, coconception. Cela veut dire qu'à chaque fois on essaie de mettre un maximum de profils variés autour de la table. Souvent, ce type de méthode aboutit à des résultats très intéressants.

J'en parle tout le temps parce que, même si cela paraît évident, ce n'est pas encore la norme partout en fait. Il y a encore beaucoup d'endroits où l'on travaille dans le cadre de groupes assez restreints, où il n'y a pas cette idée où l'on nourrit le projet de réflexions, d'idées venant d'un peu partout. Cela est vraiment un élément à souligner.

Pour ce qui concerne la mise en évidence de bonnes pratiques, je pense que cela vaut la peine, sans créer, sans être dans une logique de jalousie ou de compétition entre différents établissements, ce n'est pas le but, c'est au contraire de pouvoir à un moment donné se référer à des modèles inspirants. Si en tout cas on a besoin de modèles inspirants, dans ce domaine-là, c'est aussi intéressant de le faire. Je reviendrai alors moi avec d'autres domaines, d'autres modèles inspirants à mettre en évidence dans notre commission. Il est important

aussi pour les équipes, quelles qu'elles soient, de savoir que l'on parle de projets comme ceux-là au sein de notre Parlement, finalement beaucoup plus scruté que l'on ne pourrait le penser, que l'on pourrait le dire.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉFORME DU FINANCEMENT DES MAISONS
DE REPOS EN FLANDRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réforme du financement des maisons de repos en Flandre ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, en Flandre, le Ministre du Bien-être et de la Santé entame une réflexion concernant un nouveau modèle de financement des maisons de repos et de soins. L'Institut des comptes nationaux a par ailleurs remis un avis qui décrit plusieurs pistes pour un nouveau système de financement possible pour les établissements des soins aux personnes âgées.

Parmi les pistes envisagées, il serait question de ne plus accorder de subsides à la construction, mais de les inclure dans des subsides à la personne. Pour bénéficier du forfait par unité d'habitation, les établissements devraient faire l'objet d'une exploitation effective et donc être agréés. Il s'agirait de forfaits à durée indéterminée, mis en paiement tant que l'unité d'habitation est effectivement occupée. L'entrée dans le système serait associée à la réalisation effective d'un investissement, permettant une progressivité de celle-ci.

Le montant du forfait alloué serait déterminé par le Gouvernement sur base de certains critères. Un de ces critères vise les personnes qui auraient théoriquement pu rester à domicile et recevraient moins d'argent. Il s'agira alors d'établir une échelle afin de déterminer quelle personne peut ou non rester à la maison ou entrer en MRS.

Ce nouveau mode de financement pose évidemment plusieurs questions. Notamment, sur le fait que les aides financières seraient distribuées à chaque secteur, tant public que privé. Il est à noter que cette réflexion intervient alors que l'Europe considère aujourd'hui que les aides financières accordées aux MRS représentent des aides d'État déguisées...

Mes questions sont les suivantes : avez-vous pris

connaissance de cette proposition du Ministre flamand ?

Une réflexion sur le financement des MR et MRS étant en cours, un tel système serait-il envisagé en Wallonie ?

Disposez-vous d'un échéancier concernant cette réforme ? Dans l'affirmative, quel type de personne permettrait l'octroi d'un subside ?

Comment les critères seraient-ils établis ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous le savez, le financement des maisons de repos fait partie des compétences transférées aux entités fédérées dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Si, dans un premier temps – la phase de transition – l'INAMI continue à contrôler les données fournies par les établissements et à assurer les paiements, il reviendra ensuite aux entités fédérées de décider des modalités de financement, d'attribution et de répartition des nouveaux lits.

Par ailleurs, parmi les priorités du Gouvernement, pour ce qui concerne la politique des aînés, figurent l'évolution des besoins de l'aide à domicile, l'analyse et les perspectives de financement afin de renforcer les aides à la vie quotidienne à domicile.

Les premiers objectifs concernent l'augmentation du nombre de prestations de garde à domicile et l'approfondissement et la mise à jour de l'outil d'évaluation des besoins dans le cadre de l'augmentation des contingents d'aide à domicile.

Je vous rappelle aussi que favoriser la solidarité intergénérationnelle est un des engagements forts avancés dans la Déclaration de politique régionale et que, quelle que soit la formule promue – logement kangourou, logement intergénérationnel, habitat groupé, et cetera – ces alternatives attirent la population wallonne et doivent donc également être développées.

Vous m'interrogez également sur la réforme du financement des infrastructures à la lumière de ce qui se pratique en Flandre. Comme vous le savez, le Gouvernement se doit de respecter les normes SEC 2010 au niveau budgétaire, qui sont une énorme contrainte pour les investissements publics – et je souligne quatre fois le mot énorme. C'est pourquoi mon cabinet planche, depuis plusieurs mois déjà, sur des alternatives au financement des infrastructures des maisons de repos.

Il est un peu prématuré pour moi de vous présenter les pistes sur lesquelles je souhaite travailler, car elles vont être présentées en primeur à mes collègues du Gouvernement dans les toutes prochaines semaines.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Moi, une spécialiste de l'aide à domicile, je suis heureuse d'entendre que vous privilégiez en tout cas le maintien à domicile et l'évolution des besoins et d'aide à domicile.

Pour votre deuxième réponse, j'attendrai donc que vos pistes soient dévoilées au Gouvernement, merci.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Un peu de patience...

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'INSPECTION DES MAISONS DE REPOS ET
DES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'inspection des maisons de repos et des maisons de repos et de soins ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, afin de garantir le bien-être des personnes âgées en maison de repos, tout établissement doit respecter des normes d'agrément garantissant une qualité de base de la prise en charge et des soins. Un contrôle de ces normes est effectué régulièrement par les inspecteurs de l'administration. Une réflexion serait actuellement menée dans le but de réorganiser les méthodes de travail et de mieux structurer le travail de ces inspecteurs de la Wallonie.

Selon les inspecteurs concernés, beaucoup de points de contrôle seraient actuellement très interprétatifs et laissés à leur propre appréciation. C'est pourquoi, ils seraient demandeurs d'une réforme de la législation, notamment pour clarifier certains points.

Ceci permettrait, selon eux, d'assurer que tous les établissements sont sur le même pied d'égalité. En fin de compte, le bien-être de chaque pensionnaire, qu'importe la maison de repos où il vit, aurait aussi à y gagner.

Bien entendu, chaque médaille a son revers et il est possible que certains établissements pâtissent de ce changement, si les inspecteurs pratiquent des évaluations plus formatées.

Confirmez-vous que les inspecteurs chargés du respect des normes au sein des MR et MRS souhaiteraient que les points de leur contrôle soient

moins soumis à interprétation ?

Une refonte des normes d'inspection est-elle à l'étude au sein de vos services ?

Le cas échéant, peut-on préjuger des effets d'une telle réforme ?

Quelle est la position des établissements pour personnes âgées concernant cette réflexion ?

Enfin, pouvez-vous m'indiquer le nombre d'établissements contraints de fermer leurs portes, suite à des évaluations négatives, ces trois dernières années ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, tout le monde gagne à travailler au départ d'une législation claire, qui ne prête pas à interprétation ou, à tout le moins, le moins possible. La réglementation relative à l'hébergement et à l'accueil des aînés peut, parfois, prêter à interprétation. Dans ce cas, l'administration met tout en œuvre pour qu'en son sein, la règle soit comprise et appliquée par tous de la même manière. Il arrive que des gestionnaires interrogent l'administration lorsqu'ils s'estiment face à une interprétation divergente – ce qui en soit, d'ailleurs, est une pratique saine – mais ces cas sont assez rares.

Pour continuer toutefois à améliorer ses pratiques, la Direction des aînés a revu son organisation et travaille depuis une année maintenant avec des « référents-matières » pour que chaque agent administratif ou inspecteur qui se pose une question dans une matière particulière puisse obtenir de ce référent une interprétation univoque.

Vous constaterez que l'administration ne rechigne pas à la tâche et agit au mieux de ses possibilités dans un contexte professionnel déjà bien chargé.

Pour répondre enfin à votre dernière question, je vous informe que ces trois dernières années, seule une fermeture d'établissement a été décidée par l'autorité ministérielle pour défaut de sécurité incendie. D'autres établissements ont fermé, certes, mais sur la décision volontaire de leur gestionnaire, sans qu'il soit possible d'établir que ces fermetures aient un lien direct avec les constats de l'inspection. Par contre, sept établissements ont été en phase contentieuse et sont, pour certains, encore suivis dans le cadre d'une procédure, soit de retrait, soit de suspension de leur titre de fonctionnement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir éclairé mon esprit.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FINANCEMENT DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS AUX PERSONNES PROSTITUÉES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des services d'aide et de soins aux personnes prostituées ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, le secteur des services d'aide et de soins aux personnes prostituées connaît de grosses difficultés. Consciente du problème, votre prédécesseur, en étroite collaboration avec le secteur, a élaboré un décret qui entendait pérenniser l'action menée par les associations de terrain.

Malheureusement, faute d'arrêté d'exécution, les moyens financiers tardent à venir. Interpellée par des acteurs de terrain très inquiets, je vous interrogeais, en octobre dernier, sur la mise en œuvre effective de ce décret du 27 mars 2014. Vous m'annonciez alors que, suite aux rencontres entre les associations du secteur et les services de l'administration, le projet d'arrêté était en cours de finalisation. La pérennité de ce secteur est très importante, tant pour les travailleurs que pour les personnes prostituées accompagnées par ces travailleurs.

Six mois plus tard, où en est-on dans le travail de préparation des arrêtés d'exécution ?

De nouveaux moyens seront-ils débloqués afin de renforcer les trois services actuellement reconnus dans l'accompagnement des personnes prostituées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, à ma demande, mon administration compétente – la DGO5 du SPW – a effectivement rédigé un avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon introduisant certaines dispositions dans le CWASS concernant l'agrément et le subventionnement des services d'aide et de soins aux personnes prostituées.

Je suis sur le point de déposer une note au Gouvernement wallon, sans doute courant du mois de mai, pour soumettre ce texte à mes collègues, en vue de pérenniser et de soutenir les services qui viennent en aide aux personnes qui se prostituent. Mon objectif est que cet arrêté d'exécution entre en vigueur au plus tard pour le 1er janvier 2017.

En ce qui concerne le subventionnement, il est prévu

d'allouer à tout futur service agréé une subvention forfaitaire destinée à couvrir les frais de fonctionnement et/ou de personnel ; les frais de personnel doivent atteindre au minimum 50 % du montant de la subvention totale et cette subvention est fixée au maximum à 50 000 euros par service et 30 000 euros par antenne décentralisée.

Au terme du décret du 27 mars 2014 – en son article 65/4 du CWASS – sept services sont potentiellement susceptibles d'être agréés et subventionnés ; un service par province de moins de 400 000 habitants ; un service par province comptant entre 400 000 et un million d'habitants ; et deux services par province de plus d'un million d'habitants. Ce qui nous donne, pour Liège, deux services et quatre antennes ; pour le Hainaut, même chose ; pour Namur un service et deux antennes, pour le Brabant wallon, un service et une antenne, et pour le Luxembourg, un service et une antenne également soit au total sept services et 12 antennes.

Selon ce scénario, l'impact budgétaire est évalué à 710 000 euros par an ce qui signifie une augmentation d'environ 300 000 euros par rapport à 2014 et 2015, années durant lesquelles les moyens ont été préservés et même légèrement augmentés. Un budget de 710 000 euros a donc été prévu dès 2016.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Nous attendrons le mois de mai pour avoir la note au Gouvernement et en espérant que le 1er janvier 2017, tout le monde soit content.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SENSIBILISATION CONTRE LE
HARCÈLEMENT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sensibilisation contre le harcèlement ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, d'après un article de presse de *L'Avenir* « *Le Jour Verviers* » du 13 avril 2016 sur la sensibilisation contre le sexisme, *Vie féminine* a fait savoir par une opération de sensibilisation du nom « Stop au harcèlement à Verviers, sur la Place verte, que le harcèlement est punissable.

Selon la présidente de l'organisation, trop de gens ne savent pas qu'il y a en effet des amendes pour ce délit et trop de gens également ne savent pas comment gérer les cas de harcèlement s'ils sont victimes ou témoins d'un tel délit.

En tant que ministre régional de l'Égalité des Chances, ne pensez-vous pas que c'est votre rôle de sensibiliser les gens afin qu'ils sachent que ce délit est punissable et que cela peut aller jusqu'à des amendes de 50 à 1 000 euros, voire des peines de prison pour les comportements sexistes ?

Comment la Région wallonne soutient-elle les opérations de sensibilisation dans cette matière ?

Avez-vous l'intention d'organiser des campagnes de sensibilisation sur ce sujet dans toute la Région wallonne, peut-être en collaboration avec des institutions qui disposent de l'expertise nécessaire ?

Quelles sont les institutions wallonnes, qui ont, selon vous, la responsabilité de s'engager afin de rendre la loi antixisme plus connue et à sensibiliser la société que le harcèlement est un délit criminel puni ?

Selon la présidente de *Vie féminine* de Verviers c'est un premier pas de parler de cette matière et de rappeler que la loi existe et qu'on a le droit de l'activer.

Comment vous positionnez-vous dans cette question et où exactement voyez-vous la responsabilité de la Région wallonne ?

Juste un petit élément à ajouter, apparemment le nombre de cas de harcèlement dans les transports publics sont interpellants également et je tiens à souligner qu'actuellement, un groupe de travail est composé au sein de notre assemblée afin de développer des mesures contre le harcèlement.

Je comptais m'engager dans ce groupe de travail. Pour cela aussi, ce serait vraiment intéressant de connaître votre prise de position dans ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Députée. Sur le dernier aspect, je ne peux qu'encourager les initiatives prises et, singulièrement au sein de l'Assemblée wallonne, pour pouvoir faire des pas en avant contre quelques formes que ce soit de harcèlement.

Je voudrais, pour en revenir à votre question initiale, souligner combien, en ma qualité de ministre de l'Égalité des chances et des droits des femmes, je reste attentif à cette problématique.

Comme vous l'avez évoqué, il existe une loi fédérale

entrée en vigueur le 3 août 2014 visant à lutter contre le sexisme dans l'espace public et à pénaliser tout geste ou comportement qui méprise gravement et publiquement une personne en raison de son sexe.

La Wallonie dispose également du décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations et ce décret définit clairement le harcèlement et le harcèlement sexuel comme forme de discrimination.

L'organisme chargé du traitement des signalements dans le cadre de ce décret est l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Afin de faciliter le signalement des cas de discrimination, chaque personne qui s'estime victime de discriminations peut signaler celle-ci dans un des 11 espaces Wallonie de la Région wallonne.

De plus, la lutte contre le harcèlement sexuel fait partie des formes de violence visées par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, ce que l'on appelle la convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique le mois dernier.

D'ailleurs, je me trouvais, précisément à ce moment-là, à l'assemblée générale des Nations-Unies pour le droit des femmes et le seul fait d'annoncer que l'on venait de la ratifier, nous a valu quelques salves d'applaudissements.

Les plans intrafrancophone et national 2015-2019 de lutte contre les violences s'inscrivent dans la lignée de cette convention.

La mesure 33 du Plan d'action national 15-19 vise à sensibiliser à la lutte contre le sexisme et les stéréotypes comme une forme de prévention de la violence basée sur le genre. Notamment à travers les études, les campagnes et les brochures.

La Wallonie, ainsi que d'autres entités, s'est engagée à mettre en œuvre cette mesure.

Conformément à ces engagements, en 2015, j'ai accordé une subvention de 2 500 euros à « Touche pas à ma pote » pour réaliser des animations et des actions de lutte contre le harcèlement et le sexisme et une subvention de 15 000 euros à l'ASBL Jump en 15-16 pour réaliser une enquête sur le sexisme.

Sachez également que mes services ont rencontré la présidente de *Vie Féminine*, Mme Bachir, le 13 avril dernier, afin d'évoquer les différentes actions menées par cette association et d'envisager alors les collaborations possibles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je remercie vivement M. le Ministre pour cette réponse qui montre une

certaine responsabilité, je dois le dire, au niveau de la Région wallonne également, sur ce dossier.

C'est une bonne chose, vraiment, de contacter Mme la Présidente de *Vie Féminine* pour voir comment l'on pourrait encore élargir les méthodes de collaboration.

Juste une chose à ajouter, même si les premiers soutiens sont bien passés, il y a encore beaucoup de choses que l'on pourrait faire en plus.

Il est important aussi de dire que même une tenue vestimentaire plus sexy ou un peu différente n'autorise personne à harceler, à insulter ou même à toucher une autre personne. Je m'engage vraiment pour un monde où chacun peut choisir librement la manière de s'habiller. C'est aussi pour cela qu'il faut peut-être faire un peu de sensibilisation parce que souvent, encore, on entend des commentaires : « Oui, les gens eux-mêmes sont responsables parce qu'ils s'habillent trop sexy ». Vous voyez ce que je veux dire. Là aussi, beaucoup de travail de sensibilisation doit encore être fait et apparemment vous êtes prêt, c'est très bien.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Crucke, sur « la mise à gabarit de l'Escaut » ;
- M. Crucke, sur « l'A8 et les problèmes de circulation à hauteur de Halle » ;
- M. Legasse, sur « les caméras installées le long des autoroutes » ;
- M. Crucke, sur « les lenteurs administratives qui immobilisent la ZAE Polaris de Beloeil et Peruwelz » ;
- Mme Dock, sur « le manque d'articulation entre les chantiers routiers et la pratique du cyclisme en Wallonie » ;
- M. Henry, sur « la réouverture de deux lignes ferroviaires en région liégeoise » ;
- Mme Dock, sur « l'efficacité de l'utilisation de l'argent public wallon dans la restauration du patrimoine sénégalais » ;
- Mme Dock, sur « a visibilité des politiques de prévention contre le diabète via les courses cyclistes professionnelles » ;
- Mme Nicaise, sur « les formations e-santé dans le cadre de la généralisation du numérique chez les médecins généralistes » ;
- M. Drèze, sur « l'accès de certaines associations d'aide-ménagères sociales à l'assurance Autonomie » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action

sociale et du Patrimoine, sont retirées.

- La séance est levée à 12 heures 52 minutes.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Véronique Bonni, PS
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Alain Onkelinx, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWIPH	AWIPH Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWSR	Agence wallonne pour la Sécurité routière
BAP	budget d'assistance personnelle
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
ETA	entreprises de travail adapté
EWETA	Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté ASBL
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRACQ	Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LUSS	Ligue des Usagers des Services de Santé asbl
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
ONU	Organisation des Nations Unies
ORPSS	Office des régimes particuliers de sécurité sociale
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RESA	RESA gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAFA	Service d'aide aux familles et aux aînés
SEC 2010	nouveau système européen des comptes nationaux et régionaux
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
SWEP	Société Wallonne de l'Évaluation et de la Prospective
UCL	Université catholique de Louvain